

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique) Le

1^{er} mars 2024 à 19 h

Réunion Microsoft Teams
[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

OU Salle du Conseil
Siège social de Toronto 116, Cornelius Parkway Toronto, ON

Merci de communiquer avec la secrétaire de séances Corine Céline, à celinem@csviamonde.ca, si vous désirez assister en personne à la réunion.

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

OUVERTURE DE LA RÉUNION, APPEL DES MEMBRES

1.1 [Reconnaissance des territoires autochtones](#)

2. AFFAIRES COURANTES

2.1 Approbation de l'ordre du jour

2.2 Déclaration de conflit d'intérêts

2.3 [Adoption du procès-verbal](#) de la séance publique du Conseil tenue le 18 janvier 2024

2.4 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue le 18 janvier 2024

3. DÉLÉGATION (s'il y a lieu)

4. RAPPORTS D'INFORMATION

4.1 Rapport de la présidence

4.2 [Rapport de la direction de l'éducation par intérim](#)

4.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles

4.4 [Activités des membres du Conseil](#)

4.5 [Correspondance](#)

4.5.1 Lettre en date du 10 janvier 2024, adressée aux représentants élus au service des résidents de Halton aux niveaux fédéral, provincial, régional et municipal au sujet de la participation conjointe à des événements communautaires, de la part de Mme Amy Collard, présidente du Conseil scolaire du district de Halton.

- 4.5.2 Réponse à la délégation du 18 janvier 2024 – Bal des finissants
- 4.5.3 Lettre de remerciements adressée à la présidente du Conseil, Mme Oger et le directeur de l'éducation, M. Laverdière de la part de Mme Gisèle Rousseau, Coprésidente du Conseil d'école au Collège français.

5. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

5.1 BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

- 5.1.1 [Participation au Congrès annuel de la FNCSE](#)

5.2 AFFAIRES

- 5.2.1 [Orientation budgétaires 2024-2025](#)

5.3 COMMUNICATION

- 5.3.1 [Calendrier des diversités – mars 2024](#)

5.4 ÉDUCATION

- 5.4.1 [Taux de diplomation](#) du Conseil scolaire Viamonde – Année scolaire 2021-2022
- 5.4.2 [Plan d'action pour la réussite](#) des élèves Viamonde – 2023-2024
- 5.4.3 [Lettre d'appui pour le Programme national](#) d'aide alimentaire en milieu scolaire et son financement
- 5.4.4 [Réception de la pétition](#) – Call for an Immediate Change at École secondaire David-Saint-Jacques
- 5.4.5 [Sortie éducative](#)

5.5 SIEP

Sans objet

5.6 RAPPORTS DES COMITÉS

- 5.6.1 [Rapport n° 2 du Comité en Éducation](#), Équité, Diversité et Inclusion du 23 janvier 2024
- 5.6.2 [Rapport n° 1 du Comité de participation](#) des parents du 30 janvier 2024

5.6.3 [Rapport n° 3 du Comité de Vérification](#)- PUB du 6 février 2024

5.6.4 [Rapports n° 6 et n° 7 du Comité consultatif](#) de l'éducation spécialisée du 13 février 2024

5.6.5 [Rapport n° 2 du Comité des secteurs](#) du 15 février 2024

5.7 RÉVISION DES POLITIQUES

Pour approbation

5.7.1 [Politique n° 3,402](#) - Éducation environnementale

5.7.2 [Politique n° 3,406](#) – Évaluation du rendement des élèves

5.7.3 [Politique n° 5,205](#) –Santé et sécurité au travail

6. AVIS DE MOTION

7. RÉCEPTION DES RAPPORTS EN BLOC DU 1^{er} MARS 2024

Point 4.1	Rapport de la présidence
Point 4.2	Rapport de la direction de l'éducation par intérim
Point 4.3	Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
Point 4.5	Correspondance
Point 5.1.1	Participation au Congrès annuel de la FNCSF
Point 5.4.1	Taux de diplomation du Conseil scolaire Viamonde – Année scolaire 2021-2022
Point 5.4.2	Plan d'action pour la réussite des élèves Viamonde – 2023-2024
Point 5.6.1	Rapport n° 2 du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion du 23 janvier 2024
Point 5.6.2	Rapport n° 1 du Comité de participation des parents du 30 janvier 2024
Point 5.6.3	Rapport n° 3 du Comité de Vérification du 6 février 2024
Point 5.6.4	Rapports n° 6 et n° 7 du Comité consultatif de l'éducation spécialisée du 13 février 2024
Point 5.6.5	Rapport n° 2 du Comité des secteurs du 15 février 2024

8. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

- Point 4.3.1 Mise en disponibilité de propriétés - (GECDSB et TVDSB)
- Point 4.4.1 Changements au sein du personnel (6 janvier au 16 février 2024)

9. AUTOÉVALUATION

*En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève ou un axe particulier du **plan stratégique** ?*

10. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (SÉANCE PUBLIQUE)**

Le 18 janvier 2024

Le Conseil se réunit en séance publique de **19 h 09 à 20 h 50** au siège social de Toronto situé au 116, Cornélius Parkway à Toronto M6L 2K5 – *Réunion hybride*.

Une centaine de personnes du public assistent à la réunion via Teams.

Membres du Conseil présents :	
M. Benoit Fortin - (Vice-président) Toronto (Est)	M. David Paradis (arrivé à 20 h 15) Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
M. Pierre Gregory (en ligne) Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	M^{me} Emmanuelle Richez Essex
M. Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	M. Yvon Rochefort Peel
M^{me} Geneviève Oger - (Présidente) Toronto (Ouest)	M^{me} Anna-Karyna Ruszkowski Toronto (Centre)
M. David O'Hara Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	M. Marcel J. Tikeng Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
M^{lle} Marie Lys Wabgou - Élève conseillère (en ligne)	M^{lle} Razan Mayeda – Élève conseillère

Membres du Conseil absents :	
M^{me} Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	M^{me} Stefania Sigurdson Forbes York

Membres invités : (de 19 h 00 à 19 h 20)	
Mme Gisèle Rousseau	Mme Claire de Visme

Membres de l'administration :	
M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	M. Steve Lapierre (en ligne) Directeur des communications et du marketing
M^{me} Dounia Bakiri (en ligne) Surintendante de l'éducation	M. Jason Rodrigue Le surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier
M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances	M. Olivier St-Maurice (en ligne) Surintendant de l'éducation
M. Roland Desloges (en ligne) Surintendant de l'éducation	M^{me} Isabelle Turcotte (en ligne) Surintendante de l'éducation
M. Hugues Kamga Wambo (en ligne) Surintendant de l'éducation	M^{me} Tricia Verreault Surintendante des services corporatifs
M. Miguel Ladouceur (en ligne) Directeur du SIEP	

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 18 janvier 2024

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

1.1 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Conseiller Fortin fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

2. AFFAIRES COURANTES

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Rochefort, appuyé par conseillère Ruszkowski, propose :

QUE l'Ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2023

Conseiller Gregory, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE le Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 15 décembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL TENU LE 15 DÉCEMBRE 2023

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 15 décembre 2023.

3. DÉLÉGATION

M^{mes} Gisèle Rousseau et Claire De Visme du conseil d'école du Collège français présentent aux membres du Conseil leur requête sur l'appui de leurs collectes de fonds et la participation dans l'organisation d'un bal des finissants pour les élèves de la 12^e année dans les écoles au Conseil scolaire Viamonde.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 18 janvier 2024

La demande de la délégation se résume principalement à ce que le Conseil facilite l'organisation des bals de finissants des élèves de la 12^e années. La table a écouté leurs doléances et un suivi sera fait au cours des prochaines semaines.

Une période de questions s'ensuit.

Un courriel sera envoyé par la présidente pour remercier la délégation et préciser les prochaines étapes.

4. RAPPORTS D'INFORMATION**4.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Aucun rapport de la présidence en séance publique.

4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport du Directeur de l'éducation par intérim.

M. Laverdière énumère les fêtes et dates importantes en janvier. Il précise qu'à l'avenir les journées et mois soulignés dans notre Calendrier des dates importantes et des diversités de notre communauté francophone seront en séance publique afin de faire découvrir cette initiative pour soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion au sein du Conseil.

QUE le *Rapport du Directeur de l'éducation par intérim* soit reçu.

4.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

Chères élèves, conseillers, membres de l'administration et parents,

Bonne année 2024, à tous! Que cette nouvelle année soit remplie de découvertes, de succès et d'apprentissages enrichissants ! Nous voulions aussi souhaiter de joyeuses fêtes à ceux et celles qui en ont célébré en décembre et que ce congé fut reposant pour tous.

Faisons un retour sur le mois précédent. L'ambiance du mois de décembre a été absolument parfaite. Avec de la neige dans certaines régions, les décorations d'hiver ou de Noël, les ventes de chocolat chaud et les pulls douille et chaussettes, on ressentait une belle énergie hivernale! Durant ce

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 18 janvier 2024

mois très agréable, nos élèves ont pu se relaxer et s'amuser à travers de nombreuses activités.

Les conseils d'élèves de nos écoles ont travaillé très fort pour offrir des activités et des journées amusantes pour clôturer l'année du calendrier ainsi que commencer le congé d'hiver.

Afin d'apprécier la dernière semaine d'école avant le congé, plusieurs de nos écoles ont organisé des semaines d'esprit scolaire, aussi connues comme semaines thématiques. Durant ces semaines, tous les élèves des écoles participantes étaient invités à venir à l'école portant des habits d'un certain thème. Par exemple, presque toutes nos écoles ont organisé une journée pyjama. L'École secondaire Roméo-Dallaire a organisé une journée de chandail moche et l'école secondaire Jeunes sans frontières a organisé une journée jumeaux et jumelles.

En outre, nos élèves ont aussi organisé plusieurs collectes de dons, représentant bien les valeurs de Viamonde. L'École secondaire de Lamothe-Cadillac a eu un Grand Partage durant lequel leurs élèves ont amassé des produits alimentaires non périssables, des dons monétaires ainsi que des dons vestimentaires. En tout, ils ont amassé environ 2500 produits et les ont donnés à une banque alimentaire pour enfants et un refuge pour femmes. L'École secondaire Ronald-Marion a organisé une collecte de denrées non périssables pour des banques de nourritures locales. Un concours a été organisé entre les niveaux scolaires pour voir quelle année serait capable d'amener la plus grande quantité; la cohorte gagnante a remporté un dîner pizza.

Finalement, dans le but de laisser les élèves en bonne ambiance, plusieurs de nos écoles ont organisé des spectacles d'hiver. L'École secondaire Étienne-Brûlé a organisé un spectacle d'hiver avec diverses performances de la part des élèves. L'École secondaire Jeunes sans frontières a organisé un festival d'hiver avec des sorties de patinage et de quilles. L'École secondaire Ronald-Marion a organisé diverses activités pendant la semaine, y compris des projections de films et des jeux.

Le dernier mois de l'année 2023 s'est clôturé avec bravoure, marquant la fin d'un début d'année scolaire. Nous vous souhaitons que cette résilience et cette bravoure guident chacun d'entre nous, au long de la nouvelle année, nous permettant d'atteindre de nouveaux sommets et de réaliser nos aspirations individuelles et collectives.

Finalement, en tant qu'élèves conseillères, nous croyons important vous prononcer que nous désirons que tout événement catastrophique et désastreux dû à la violence et aux conflits dans le monde entier cesse. Nous

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 18 janvier 2024

sommes conscientes que ces événements ont un impact sur les élèves que nous représentons avec dignité.

Les élèves Viamonde sont touchés par ce qui se passe dans les pays vulnérables, et les conflits en question entraînent des répercussions mentales et émotionnelles sur nos pairs.

Nous reconnaissons que la grande diversité de nos communautés scolaires doit être prise en compte et nous souhaitons préciser que notre message est inclusif de l'ensemble des élèves que nous avons l'honneur de représenter. Nous sommes disponibles sur notre compte Instagram : ec_csviamonde.

Du fond du cœur,

Vos élèves conseillères,
Marie-Lys Wabgou et Razan Mayeda

QUE le rapport sur *Les activités dans les écoles secondaires* soit reçu.

4.4 ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les *Activités des membres du Conseil* pour la période du 15 décembre 2023 au 18 janvier 2024.

QUE le rapport sur *Les activités des membres du Conseil* soit reçu.

4.5 CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

La présidente du Conseil, Mme Oger fera parvenir un courriel de remerciement à la correspondance du point n° 4.5.2.

QUE la *Correspondance* soit reçue.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 18 janvier 2024

5. **RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS**

5.1 **BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

5.1.1 **Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique
2021-2025 – janvier 2024**

Les membres du Conseil prennent connaissance du *rapport sur le Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025 – janvier 2024*.

QUE le rapport en date du 18 janvier 2024 intitulé *Rapport financier trimestriel – premier trimestre (sept. à nov. 2023)* soit reçu.

5.2 **AFFAIRES**

5.2.1 **Rapport financier trimestriel – premier trimestre
(septembre 2023 à novembre 2023)**

M. Rodrigue donne une petite explication sur le rapport financier trimestriel qui couvre les dépenses du premier trimestre de septembre à novembre 2023.

Les dépenses de titulaires de classe sont surveillées de près par l'administration, étant donné que ses dépenses démontrent une tendance à la hausse comparée à l'année scolaire précédente.

Que le rapport sur le *Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025 – janvier 2024* soit reçu.

5.2.2 **Rapports annuels – Consortium de transport scolaire**

Les membres du Conseil prennent connaissance des rapports annuels de consortium de transport scolaire.

Chaque année en décembre, un rapport est approuvé lors de leur assemblée générale.

Une période de questions s'en suit.

QUE le rapport en date du 18 janvier 2024 sur les *Rapports annuels des consortiums de transport scolaire* soit reçu.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 18 janvier 2024**5.3 COMMUNICATION****5.3.1 Campagne de recrutement 2022-2023**

M. Lapierre explique aux membres du Conseil que le rapport présenté fait état des grands éléments de la stratégie publicitaire pour le recrutement de nouveaux effectifs.

QUE le rapport en date du 18 janvier 2024 au sujet de la *Campagne de recrutement 2022-2023* soit reçu.

5.4 ÉDUCATION**5.4.1 Services en bien-être et santé mentale dans les écoles de Viamonde**

M. Laverdière présente aux membres du Conseil le rapport sur les services en bien-être mentale dans les écoles de Viamonde selon la Note politique – Programme 169 (NPP169) émis par le ministère de l'Éducation.

QUE le rapport en date du 18 janvier 2024 intitulé *Services bien-être et santé mentale dans les écoles de Viamonde* soit reçu.

5.4.2 Calendriers scolaires 2024-2025

L'administration présente les ébauches des calendriers scolaires 2024-2025 aux membres du Conseil. Ces calendriers sont en période de consultation.

Une fiche de renseignements sera envoyée aux membres du Conseil pour approbation début février 2024.

QUE le rapport en date du 18 janvier 2024 intitulé *Calendriers scolaires 2024-2025* soit reçu.

5.4.3 Sorties éducatives

Les membres du Conseil prennent connaissance des sorties éducatives et après une période de questions, conseiller Fortin, appuyé par conseiller O'Hara, propose :

QUE le rapport en date du 18 janvier 2024 intitulé *Sorties éducatives* soit reçu.

QUE les demandes pour les sorties à Banff de l'École secondaire Le Caron en juin 2024, à Hawaï de l'École secondaire Gaétan-Gervais en décembre 2024 et au Costa Rica pour toutes les écoles secondaires en juillet 2025 soient approuvées.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 18 janvier 2024

ADOPTÉES

5.5 SIEP

Sans objet

5.6 RAPPORTS DES COMITÉS

Sans objet

5.7 RÉVISION DES POLITIQUES

Pour approbation

5.7.1 Politique n° 3,302 – *Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves*

Les membres du Conseil prennent connaissance de la Politique n° 3,302 – *Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves*.

Après une période de questions, conseiller Fortin, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le rapport en date du 15 décembre 2023 portant sur la Politique n° 3,302 – *Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique n° 3,302 – *Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

ADOPTÉES

5.7.2 Politique n° 1,104 - *Représentation des élèves à la table du Conseil*

Les membres du Conseil prennent connaissance de la Politique n° 1,104 – *Représentation des élèves à la table du Conseil*.

Après une période de questions, conseiller Lapointe, appuyé par conseiller O'Hara, et un vote non exécutoire de chaque élève conseillère, propose :

QUE le rapport en date du 18 janvier 2024 portant sur la Politique n° - 1,104 *Représentation des élèves à la table du Conseil* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique n° - 1,104 *Représentation des élèves à la table du Conseil* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

ADOPTÉES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 18 janvier 2024**6. AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion

7. RÉCEPTION EN BLOC DES RAPPORTS D'INFORMATION DU 18 JANVIER 2024

Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Ruszkowski, propose :

QUE le Conseil reçoive en bloc les documents présentés en séance publique à titre d'information et aux fins de discussion seulement.

- Point 4.2 Rapport de la direction de l'éducation par intérim
- Point 4.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
- Point 4.4 Activités des membres du Conseil
- Point 4.5 Correspondance
- Point 5.1.1 Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025 – janvier 2024
- Point 5.2.1 Rapport financier trimestriel – premier trimestre (septembre 2023 à novembre 2023)
- Point 5.2.2 Rapports annuels – Consortium de transport scolaire
- Point 5.3.1 Campagne de recrutement 2022-2023
- Point 5.4.1 Services en bien-être et santé mentale dans les écoles de Viamonde
- Point 5.4.2 Calendriers scolaires 2024-2025

ADOPTÉE

8. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE les résolutions de la séance à huis clos sur les points ci-dessous mentionnés soient transférées en séance publique.

- Point 11.1 Changements au sein du personnel – (2 décembre 2023 au 5 janvier 2024)
- Point 5.1.1 Sommaire des contrats octroyés de plus de 100 000 \$ (Annexe B)

ADOPTÉE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 18 janvier 2024

9. AUTOÉVALUATION

Les membres du Conseil expriment leur satisfaction quant au bon déroulement respectueux des réunions.

Ils sont très reconnaissants du dialogue et des points soulevés de nos élèves.

Enfin, les membres du Conseil sont d'accord avec l'affirmation que Viamonde tient compte du bien-être et de l'avenir des élèves.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL

Les points à l'ordre du jour de la réunion ordinaire publique du Conseil étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 50.

Conseillère Richez, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE la réunion publique du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

**Le directeur de l'éducation
et secrétaire par intérim,**

Michel Laverdière

La présidente du Conseil,

Geneviève Oger

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport de la direction de l'éducation au Conseil – février 2024

J'ai trouvé un truc infallible pour ensoleiller les mois gris d'un hiver moins blanc que jamais : visiter les écoles et emmagasiner les sourires lumineux et contagieux de nos élèves.

Avec les activités en marge du mois de l'histoire des Noirs et du mois du patrimoine franco-ontarien, en plus des centaines de projets visant à accompagner les jeunes vers l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, entre autres, les écoles Viamonde sont de véritables « fabriques à soleil ».

Ces rencontres avec nos élèves et notre personnel continuent de m'inspirer et de me motiver dans notre mission commune de fournir une éducation de qualité à chaque apprenant, laquelle nous permet d'être le choix numéro 1 pour la réussite en Ontario.

Lors de ma visite à l'école La Mosaïque, notamment, j'ai eu le privilège de rencontrer le gouvernement des élèves. Leur enthousiasme et leur engagement envers des causes sociales et environnementales m'ont profondément impressionné. De la participation à des initiatives de l'UNESCO à la planification d'activités communautaires, nos élèves montrent un leadership remarquable. De plus, j'ai pu observer les interventions de COPA, un programme important visant à sensibiliser nos jeunes à l'importance de la diversité et à lutter contre l'intimidation. Je suis également fier de voir nos éducateurs promouvoir des pratiques écoresponsables en réduisant la consommation de papier et en favorisant des méthodes d'apprentissage plus interactives.

À l'école Charles-Sauriol, j'ai été inspiré par un groupe d'élèves de 5^e et 6^e année, engagé dans la promotion de la justice et de la paix. La passion des jeunes pour créer un environnement scolaire inclusif et bienveillant est admirable. De plus, discuter avec les élèves de 6^e année au sujet de leurs aspirations futures à l'école secondaire Toronto Ouest a été un moment gratifiant.

À cette école, d'ailleurs, j'ai eu le plaisir de rencontrer Tristan, le président du Conseil des élèves. Sa détermination à représenter ses pairs et à promouvoir le bien-être de toute la communauté scolaire est remarquable. Il est un modèle répondant en tous points à l'élève en fin de parcours scolaire, tel que peint dans notre promesse Viamonde.

Ma visite à l'école Pierre-Elliott-Trudeau a été une occasion de découvrir les nouvelles tendances en matière d'aménagement de salles de classe et d'outils pédagogiques. Je suis reconnaissant envers la direction de l'école pour son leadership et son partage d'idées innovantes.

Je poursuis mon engagement à visiter plus d'écoles au cours des semaines et des mois à venir.

En février, nous avons annoncé un changement au calendrier scolaire en cours en raison de l'éclipse solaire totale qui aura lieu le lundi 8 avril aux alentours de 15 h 18. Viamonde a choisi de faire de cette journée une journée d'apprentissage asynchrone à partir de la maison. Même si nous aurions aimé pouvoir vivre cette expérience avec nos élèves, le moment auquel l'éclipse se produira pose des défis de sécurité et il nous est logiquement impossible de modifier la journée scolaire en conséquence. Malgré tout, nous espérons que nos élèves auront la chance d'apprécier ce spectacle céleste avec leur famille, en prenant toutes les précautions nécessaires.

Les soirées portes ouvertes dans nos écoles élémentaires ont connu du succès et notre bureau d'inscriptions n'a pas dérogé pendant les mois de janvier et février. Jusqu'ici, plusieurs familles ont déjà confirmé leur choix d'inscrire leurs enfants dans une école Viamonde en 2024-2025. Nous en sommes reconnaissants et nous poursuivons nos efforts afin d'accueillir d'autres élèves de familles d'ayants droit ou d'expression française dans nos écoles.

Nos équipes administratives, accompagnées par le personnel-cadre, continuent de travailler à la préparation d'un budget responsable pour l'année scolaire 2024-2025, en tenant compte de défis sérieux par rapport aux fonds disponibles et aux points de pressions majeurs propres aux réalités des conseils scolaires en milieu minoritaire. Notre intention est néanmoins de prioriser les initiatives et les services en lien direct avec les orientations de notre plan stratégique.

À l'approche de la relâche scolaire, un peu plus tard ce mois-ci, je souhaite à nos familles et à notre personnel un bon congé, en espérant les revoir en grande forme pour amorcer la prochaine saison avec enthousiasme et bienveillance. À bientôt!

Le directeur de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Du 22 janvier au 22 février 2024

Membres	Date	Activités
Conseillère G. Oger (Présidente)	7 février Du 25 au 27 janvier 2024	Conseil d'école Toronto Ouest Symposium sur l'éducation publique de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Conseiller B. Fortin (Vice-président)	Du 25 au 27 janvier 2024	Symposium sur l'éducation publique de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Conseillère K. Dandavino	4 février 2024 20 février 2024	Présentation d'une chanson autochtone (Courtice) Conférence au sujet de l'autisme à UTEC (Oshawa)
Conseiller P. Gregory		
Conseiller E. Lapointe		
Conseiller D. O'Hara	27 janvier 2024	Symposium sur l'éducation publique de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Conseiller D. Paradis	Du 25 au 27 janvier 2024	Symposium sur l'éducation publique de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Conseiller Y. Rochefort		
Conseillère E. Richez	Du 25 au 27 janvier 2024 15 février 2024	Symposium sur l'éducation publique de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) Café-causerie pour la communauté scolaire du district d'Essex
Conseillère S. Sigurdson Forbes		

POINT NO 4.4 DE L'ORDRE DU JOUR



Conseillère AK. Ruszkowski	25-26 janvier 2024	Symposium sur l'éducation publique de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Conseiller M. Tikeng		

Correspondance

January 10, 2024

To: All elected representatives serving residents of Halton federally, provincially, regionally and municipally

From: Amy Collard, Chair of the Halton District School Board, and Burlington Ward 5 HDSB Trustee

Re: Joint Participation in Community-based Events

At our Board meeting on December 6, 2023 the following motion passed unanimously:

M23-0185

Be it resolved that the Chair share Motion M22-0152 along with accompanying protocol suggestions with Municipally elected officials and their staff, to bring to their attention opportunities for joint participation in community-based events that would benefit from the inclusion of the local School Board Trustee.

M22-0152

Be it resolved that in order to foster collaboration among elected officials serving the Halton community that the Board of Trustees consider creating an ad hoc committee to develop a notification protocol that can be applied consistently for events and opportunities of shared interest, with a report back to the Board by April 2023.

Be it further resolved that, through the Chair, a copy of this motion be forwarded for information, comment and consideration, to the Chair of the Halton Catholic District School Board, Chairs of the French and French Catholic School Boards within Halton, the Mayors of all Halton Municipalities and the Regional Chair, Members of Provincial Parliament and Members of Parliament for Halton ridings.

As we continue to work collaboratively towards the betterment of our community, I'd like to take a moment to bring attention to an integral aspect of our educational landscape - the role of School Board Trustees.

The Halton District School Board (HDSB) is fortunate to have dedicated Trustees who are committed to fostering educational excellence and community engagement. As you are aware, Trustees play a crucial role in shaping the direction of our schools, ensuring that every student receives a high-quality education.

POINT NO 4.5 DE L'ORDRE DU JOUR

They act as a bridge between the community, parents, and the school system, working tirelessly to advocate for the best interests of our students.

In the spirit of collaboration and recognizing that Trustees are important stakeholders in our community, I am writing to encourage your organization to extend official invitations to HDSB Trustees for events where elected officials, Town/City Council members, and MPP staff are typically invited. It is our belief that Trustees, as elected representatives, should be considered integral partners in community affairs.

By including School Board Trustees in events of mutual interest, we can foster stronger relationships and promote a more comprehensive understanding of the issues that impact our community. The collaborative efforts of elected officials from various levels of government contribute significantly to the well-being of our residents, and Trustees are equally committed to this shared goal.

When extending invitations to Trustees, we kindly request that their attendance be confirmed either by the Trustee directly, or the relevant HDSB staff person. Additionally, we encourage that, at such events, Trustees are acknowledged and recognized alongside other elected officials in attendance. This recognition serves to underscore the collaborative nature of our community partnerships and reinforces the importance of the educational perspective within our shared objectives.

Sincerely,

Amy Collard
Chair of the Halton District School Board
Burlington, Ward 5 HDSB Trustee

Toronto, le 9 février 2024

Mesdames Rousseau et De Visme,

Au nom du conseil scolaire, nous vous remercions d'avoir pris le temps de faire une présentation aux membres, le 18 janvier dernier, au sujet des défis reliés à l'organisation des bals de finissants. Nous avons bien senti l'importance que vous accordez à la reconnaissance du parcours scolaire des jeunes qui terminent leurs études au sein d'une école secondaire du Conseil. Nous partageons cet esprit et tenons d'emblée à apporter quelques précisions sur les initiatives en place à Viamonde pour reconnaître et valoriser les élèves à l'aube de leur graduation.

Les écoles et le conseil scolaire reconnaissent le parcours scolaire des élèves finissants en organisant annuellement une cérémonie officielle de remise des diplômes qui inclut l'attribution de divers certificats, médailles, bourses d'études et autres reconnaissances, en collaboration avec nos précieux partenaires des milieux éducatif et associatif. Cet événement d'envergure tient lieu de cérémonie officielle pour laquelle le personnel des écoles et le Conseil assument fièrement la responsabilité.

Néanmoins, nous avons entendu lors de votre présentation que plusieurs élèves et parents considèrent le bal de finissants comme un important rite de passage. À la suite de votre présentation, nous avons reconsidéré certains éléments et c'est avec plaisir que nous permettrons dorénavant aux écoles :

☒ **d'aider les élèves à faire de la publicité pour le bal des finissants.**

Cependant, toute publicité indiquera clairement que l'événement n'est pas organisé par l'école ou le Conseil.

☒ **d'informer les familles qu'un groupe privé d'élèves et de bénévoles organise un bal de finissants.**

Cette information pourra être insérée dans une communication initiale en provenance de l'école, ainsi que deux rappels. Les autres communications seront gérées par le comité organisateur et non l'école.

☒ **de laisser les élèves amasser des fonds sur les lieux scolaires pour le bal des finissants.**

Cependant, il sera clairement énoncé que la levée de fonds pour le bal est *un événement privé qui n'est pas organisé par l'école ou le Conseil scolaire Viamonde.*



☒ **d'appuyer le comité organisateur avec les flux de trésorerie.**

L'implication de l'école en matière de gestion financière relative au bal de finissants sera limitée à des fonctions de trésorerie. Plus précisément :

- L'utilisation du système transactionnel Guichet Viamonde pour percevoir des fonds est autorisée;
- Sur présentation des preuves justificatives, l'école pourra émettre un chèque afin de rembourser un membre du comité organisateur ayant engagé des dépenses en vue de l'organisation du bal.

Pour préciser, le Conseil délègue la responsabilité et l'organisation d'un tel bal à un comité bénévole et indépendant. Le bal de finissants est donc considéré comme un événement privé, dont la responsabilité ne revient pas à l'école ni au conseil scolaire ou à des membres du personnel.

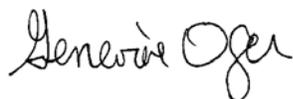
De plus, nous informerons les membres du personnel qui souhaiteraient soutenir un comité d'élèves ou de parents avec l'organisation d'un bal de finissants que cette contribution devra être effectuée à titre bénévole et qu'ils en assumeront les risques, étant donné la nature *privée* de l'événement.

Ces informations seront envoyées à l'ensemble des écoles secondaires de Viamonde afin d'assurer une compréhension commune de la position du Conseil sur la question des événements de type « bal de finissants ».

Comme appui supplémentaire, l'école fournira le document de référence ci-joint aux personnes qui souhaiteraient organiser un bal. Le document offre des conseils sur les éléments à considérer lors de l'organisation d'un événement.

Nous espérons que les quelques souplesses identifiées ci-haut faciliteront la planification et la réussite de votre événement.

Nous vous remercions, chers parents, de nous avoir sensibilisés à cette question et de votre collaboration continue.



Geneviève Oger
Présidente



Michel Laverdière
Directeur de l'Éducation

p.j. Document de référence – Éléments clés à considérer

Éléments clés à considérer lors de la planification d'un événement de type « bal de finissants »

Préambule

Au Conseil scolaire Viamonde, le seul événement officiel organisé par les écoles (le Conseil) pour clôturer le parcours scolaire des élèves à la fin de la 12^e année est la cérémonie de remise des diplômes.

Néanmoins, le conseil scolaire reconnaît que certaines personnes pourraient se porter volontaires pour organiser un bal de finissants. Puisque la planification d'un tel événement est une tâche colossale qui nécessite une planification minutieuse pour en garantir le succès, nous vous partageons certaines informations qui pourraient vous aiguiller dans votre démarche. Il ne s'agit pas d'un guide clé-en-main, mais de pistes à considérer.

Organisation d'un bal de finissants

Adulte responsable et cautionnaire : Il sera essentiel de nommer un adulte qui sera responsable de signer les contrats au nom du comité organisateur et agir à titre de personne-ressource pour le contrôle des entrées et sorties d'argent.

Budget : Établissez un budget réaliste en tenant compte de tous les coûts possibles, tels que la location de la salle, la décoration, la nourriture, la musique, les assurances, etc. Respectez ce budget tout au long du processus de planification.

Financement : En fonction du budget nécessaire, prévoyez des façons d'acquérir le financement (levées de fonds, recherches de commandites et de donateurs, prix du billet, etc.). Il est possible de faire une demande à l'école pour qu'elle vous appuie avec les flux de trésorerie.

Date et lieu : Choisissez une date (de préférence en mai ou tôt en juin) et assurez-vous de réserver la salle à l'avance. Tenez compte de la capacité de la salle par rapport au nombre d'invités prévu. Déterminez les heures de début et de fin.

Invitations : Envoyez les invitations suffisamment tôt pour que les élèves puissent planifier leur présence. Incluez toutes les informations nécessaires, comme le lieu, la date, l'heure, et le thème, s'il y en a un. Toute invitation et publicité doit clairement contenir la phrase suivante : *Ni l'École secondaire XX, ni le Conseil scolaire Viamonde ne sont impliqués dans l'organisation ou la gestion de cet événement et n'assument aucune responsabilité pour l'événement ou la sécurité des participants.*

POINT NO 4.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Tenue vestimentaire : Pensez à clarifier le code vestimentaire sur les invitations afin que les participants sachent comment se vêtir pour l'occasion. Gardez à l'esprit que le bal de finissants devrait être inclusif et accessible afin de permettre à tous les jeunes finissants de participer, peu importe leurs moyens financiers ou leur statut social.

Divertissement : Élaborez un programme de divertissement détaillé, comme un DJ, un groupe de musique, des animations, etc. pour maintenir une atmosphère animée tout au long de la soirée.

Nourriture et rafraîchissements : Il pourrait être sage de proposer une variété de plats et de rafraîchissements pour satisfaire les restrictions de tous. Souvenez-vous qu'en Ontario, il n'est pas permis de servir de boissons alcoolisées aux personnes de moins de 19 ans.

Sécurité : Prévoyez la mise en place de mesures de sécurité pour garantir le bien-être et la sécurité des participants. Cela peut inclure la présence de personnel de sécurité, de policiers et des plans d'urgence (restreindre les entrées et sorties, etc.).

Assurances : Vous devrez détenir une assurance responsabilité pour le jour de l'événement. Le propriétaire du site choisi devrait normalement être en mesure de vous aiguiller sur les exigences minimales à ce sujet dans le contrat de location.

Lois, règles et politiques : Communiquez clairement les règles et politiques de l'événement aux participants avant le bal pour éviter tout problème. Souvenez-vous que même les événements privés sont tenus de faire respecter les lois en vigueur, notamment sur les questions de distribution et de consommation de substances illicites.

Remerciements : Pensez à une façon de reconnaître les organisateurs, les bénévoles et les commanditaires.

Coordination : Composez une équipe de bénévoles pour aider à coordonner les différentes activités de la soirée. Assurez-vous que tout est bien organisé et que chacun connaît son rôle.

POINT NO 4.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce qui n'est pas permis pour le comité organisateur :

- **Utiliser les logos du Conseil scolaire ou de l'école pour solliciter des commandites ou faire la publicité d'un bal de finissants**
- **Induire en erreur les commanditaires potentiels en leur laissant entendre que l'événement est organisé par l'école ou le Conseil;**
- **Utiliser des fonds d'école pour financer ou commanditer un bal des finissants;**
- **Demander à l'école de signer des contrats pour des dépenses encourues par le comité organisateur d'un bal de finissants;**
- **Obliger un membre du personnel à contribuer à l'organisation d'un bal de finissants.**

En gardant ces éléments à l'esprit, vous serez mieux préparés pour organiser un bal de finissants inoubliable. Bon succès!

Le 16 février, 2024

À l'attention de :

M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation du CsV

Mme Geneviève Oger Présidente du CsV

Cher Monsieur le directeur et chère Madame la présidente,

D'emblée, mes excuses pour ce délai. Ma co-déléguée, Claire de Visme est à l'extérieur du pays et ne sera pas de retour pour quelques semaines encore. Je me permets donc de vous répondre sans plus tarder.

Nous vous remercions très sincèrement d'avoir accueilli notre délégation le 18 janvier dernier et d'avoir acquiescé en grande partie à nos demandes. La réflexion et les démarches qui ont mené à notre présentation ont débutées en octobre 2023 et se sont faites en consultation avec plusieurs parents et élèves Viamonde, anciens et actuels.

Ce processus a exigé plus de quatre mois de préparation, c'est donc vous dire l'énergie et l'engagement que nous y avons mis. Avant tout, c'est l'appui de parents et d'élèves dont 94 ont participé à la réunion en virtuel et d'autres encore en salle d'attente qui témoigne haut et fort de l'importance accordée à ce rite de passage qu'est le bal des finissants. Merci de cette reconnaissance, merci de votre écoute et merci d'avoir fait preuve d'ouverture d'esprit en accordant ces concessions aux élèves et parents.

Dorénavant, les finissants de 12^e sauront planifier leur bal en toute connaissance grâce aux paramètres énoncés dans votre réponse du 9 février 2024.

Cette année, nous serons un peu en mode rattrapage puisque les élèves sont allés de l'avant avec la planification de leur bal sans nos conseils. Soyez certains cependant, que nous ne tarderons pas à recueillir les courriels des parents de 12^e année en vue de créer un comité de parents bénévoles pour appuyer nos jeunes. Comme convenu, dès que nous les aurons, nous passerons exclusivement par ce biais lorsqu'il s'agira de communications destinées aux parents de 12^e au sujet du bal. Alors merci de nous faciliter cette tâche.

À cette fin, les parents pourront bénéficier d'« *une communication initiale en provenance de l'école, ainsi que deux rappels* ».

Considérant que nous comptons un nombre important de familles exogames au conseil, il arrive que les communications en français *seulement* échappent au parent/tuteur qui ne parle pas français. De ce fait, accepteriez-vous que les communications dans le but express d'obtenir les adresses courriels des parents de 12^e soient bilingues afin que nous puissions joindre efficacement un plus grand nombre de parents bénévoles?

Nous respectons la langue de communication du CsV, mais puisque ces courriels peuvent être envoyés de manière sélective aux parents de 12^e dans un but bien précis

POINT NO 4.5 DE L'ORDRE DU JOUR

qui n'engage ni le conseil, ni l'école, et qu'il sera précisé qu'ils viennent d'un groupe de parents bénévoles de 12^e, accepteriez-vous qu'elles soient en français et en anglais?

Nous voulons aussi nous assurer que cette limite de trois communications est circonscrite à la sollicitation des adresses courriel des parents et non pas à la promotion et aux rappels automatiques sur Schoolday lors des collectes de fonds. Car d'expérience, toute collecte, sans rappels Schoolday serait vouée à l'échec.

Merci aussi de permettre à nouveau les collectes de fond et leur promotion à l'intérieur de l'école en utilisant au besoin la plateforme Schoolday. Tel que compris, nous pourrons donc en faire la promotion auprès de *tous* et gérer le flux des transactions sur la Schoolday en précisant que les profits de la collecte serviront exclusivement au financement du bal des finissants et en énonçant très clairement que le : « *bal est un événement privé qui n'est pas organisé par l'école ou le conseil scolaire.* »

Le but de telles collectes de fonds sera de rendre le bal le plus accessible en réduisant le coût final du billet d'admission pour chaque finissant. Les établissements (*venue* en anglais) offrent plus souvent un service clé en main comprenant : location de salle, buffet servi par un traiteur attitré, équipement sonore, garde de sécurité, etc. Le cas échéant, veuillez noter qu'il s'agira plus vraisemblablement d'un acompte avec dépôts à verser plutôt qu'une série de factures séparées provenant de plusieurs sources au moment de la demande de remboursement.

À la suite de discussions avec d'autres parents qui sont prêts à s'investir dans l'organisation de cette célébration, nous avons cru bon de vous demander ces précisions pour éviter tout malentendu. Nous attendrons donc vos réponses, car il s'agit bien sûr d'une première pour nous, parents et nous souhaitons bien faire les choses en respectant les consignes énoncées afin d'assurer une célébration réussie digne de nos finissants et finissantes.

D'ailleurs, nous apprécions également la liste des éléments clés de la planification d'un bal que vous avez partagée dans votre réponse. Elle est de bon conseil et sera certainement très utile pour nous guider dans nos futures démarches.

En attendant de vous lire, au nom de ma co-déléguée et des parents concernés, je vous prie d'accepter, cher Monsieur le directeur, chère Madame la présidente et l'ensemble des conseillers et conseillères réunis.es autour de la table du conseil, nos plus sincères remerciements et nos salutations cordiales.

Gisèle Rousseau

Gisèle Rousseau
Déléguée au CsV, parent de finissant
Coprésidente du conseil d'école Collège français

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Participation au Congrès annuel de la FNCSF

PRÉAMBULE

Annuellement, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) organise un congrès à l'automne pour les membres des conseils scolaires de langue française. Les frais de déplacements, d'hébergement et de repas sont remboursés si la participation est approuvée au Conseil, et ce, selon les modalités de la politique n° 1,103 *Indemnité et représentation des membres du personnel et des membres du Conseil*.

Les membres votants et les substituts qui participeront au congrès sont déterminés lors d'une réunion du Conseil, et ce avant l'inscription au Congrès. Au cours des années antérieures, tous les membres pouvaient y participer même, s'il ou elle n'était pas un membre votant ou substitut.

SITUATION ACTUELLE

L'automne dernier, la table du Conseil fut sensibilisée aux défis financiers du Conseil et a réduit le nombre de participants au Congrès annuel se tenant à Sudbury.

La situation économique du Conseil demeure précaire. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, nous avons réduit les activités de participation des membres du personnel et de l'administration à des formations, symposium, colloque et congrès sur le territoire du Conseil, dans la province et à l'extérieur de la province comme mesure pour réduire les dépenses du Conseil. La situation économique du Conseil n'est pas prévue de s'améliorer pour l'année scolaire 2024-2025.

Il est proposé que la participation au congrès annuel 2024 à Charlottetown Î.-P.-É. soit limitée aux 3 membres votants, et que cette pratique reste en vigueur pour les années futures, jusqu'à avis contraire.

La sélection des membres votants sera effectuée lors des rencontres du Conseil au mois de mai.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Participation au Congrès annuel de la FNCSF* soit reçu.

QUE seul les trois membres votants qui participeront au congrès et déterminés lors d'une réunion du Conseil et ce, avant l'inscription au Congrès, puissent être remboursés.

Que les trois membres substitués déterminés lors de la réunion du Conseil pourraient être appelés à remplacer un membre votant, si ce membre se déclare dans l'incapacité de participer et qu'il a reçu le plein remboursement, le membre substitut pourra être remboursé.

Que tout membre du Conseil puisse participer à ses frais au congrès de la FNCSF.

Préparé par :

Surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

Présenté par :

Direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Orientations budgétaires 2024-2025

SITUATION ACTUELLE

Bien que le Ministère n'ait pas encore annoncé les subventions pour l'année scolaire 2024-2025, l'administration débute les étapes de préparation du budget pour la prochaine année scolaire.

L'administration travaille actuellement avec les hypothèses suivantes :

- il n'y aura pas de changements importants aux Subventions pour les besoins d'élèves (SBE);
- il n'y aura probablement pas d'augmentation suffisante aux SBE pour contrebalancer l'inflation; et
- il est probable que les augmentations aux SBE pour les changements de salaires négocié par la province et au protocole d'entente sur les questions monétaires afférentes au projet de loi 124 ne soit pas suffisantes pour compenser entièrement les coûts du Conseil.

De plus, l'administration projette une diminution de ses effectifs. On prévoit une diminution de nos effectifs de 41 élèves, soit (0,3%) en comparaison aux effectifs datés du 31 octobre 2023, une conséquence du faible nombre d'inscriptions pendant la pandémie.

Palier	Budget révisé 2023-2024	Budget 2024-2025	Changement
Élémentaire	10 667	10 572	(95)
Secondaire	2 432	2 486	54
Total	13 099	13 058	(41)

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le budget est préparé dans la perspective du Plan stratégique 2021-2025 du Conseil et de ses orientations :

1. Déployer des outils et des approches qui favorisent le plein épanouissement des élèves.
2. Former des citoyennes et des citoyens du monde responsables et respectueux de la diversité.
3. Rendre l'offre scolaire et parascolaire francophone plus diversifiée et accessible.

4. Préconiser une planification concertée axée sur l'efficacité et l'écoresponsabilité.
5. Accroître la capacité de recruter et de retenir un personnel épanoui, qualifié et compétent.
6. Offrir des environnements modernes propices à l'apprentissage et à l'innovation pédagogique.
7. Appuyer le personnel des écoles avec des services adaptés aux besoins locaux.
8. Encourager l'engagement et la participation des familles.
9. Tisser des liens de collaboration qui soutiennent la vitalité et la visibilité de la communauté francophone.
10. Cultiver l'équité et l'inclusion, et valoriser la diversité.
11. S'acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de nos communautés et de nos partenaires avec rigueur et diligence.
12. Veiller à la transparence, à l'équité, à l'efficacité et à la redevabilité dans le déploiement des ressources humaines, matérielles et financières.
13. Promouvoir un climat positif qui soutient le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.

La préparation du budget est aussi basée sur les principes suivants :

- des réductions aux budgets à l'ensemble des opérations doivent être prévues afin d'équilibrer le budget opérationnel pour l'année 2024-2025;
- les exigences de dotation des classes titulaires doivent respecter le Règl. de l'Ont. 132/12 : Effectif des classes;
- les écoles et les secteurs sont dotés de personnel selon les subventions ministérielles pour les initiatives et la réalité des effectifs scolaires;
- les initiatives du ministère de l'Éducation doivent être respectées;
- les règlements et les directives en matière de politiques et de programmes du Ministère doivent être respectés;
- les initiatives proposées doivent être mises de l'avant pour favoriser la réussite des élèves et le rayonnement du Conseil;
- des initiatives ciblant à améliorer l'efficacité et l'efficience du Conseil et de ses écoles doivent être identifiés;
- les ententes collectives et l'encadrement provincial doivent être respectés;
- les budgets des divers services et secteurs doivent être revus pour effectuer des économies;
- la transparence doit être assurée; et
- les initiatives doivent aider à améliorer le rendement des élèves ou à améliorer l'efficacité et l'efficience du Conseil et de ses écoles.

Un budget de fonctionnement déficitaire de 6,2M\$ pour l'année 2023-2024 fut approuvé par le Conseil. Ceci est composé d'un déficit de 4,9M\$ en transport scolaire et 1,3M\$ pour ses opérations. Il est impossible de soutenir un déficit à long terme puisque les règlements ministériels l'interdisent. Le Conseil doit s'assurer d'éliminer le déficit sur une période maximale de deux ans.

- Le Conseil revendique un financement adéquat pour le transport scolaire au ministère de l'Éducation. Sans une augmentation du financement pour le transport scolaire, le Conseil devra absorber le déficit à même son budget de fonctionnement.
- Le déficit opérationnel devra être éliminé en trouvant des efficiences dans l'ensemble des activités du Conseil

À des fins de planification du Budget 2024-2025, il est prévu de faire le nécessaire pour présenter un budget équilibré, y compris l'examen d'une réduction de la dotation et d'effectuer des coupures au niveau des opérations du Conseil. Le seul déficit acceptable serait pour le transport scolaire, et ce, jusqu'à une limite de 1% du budget de fonctionnement.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire du Conseil suit les étapes suivantes :

1. Prévoir les effectifs scolaires. La majorité du financement en découle.
2. Calculer la dotation du personnel selon les besoins particuliers des écoles et selon les règlements ministériels.
3. Établir les budgets des divers secteurs et services en fonction du plan stratégique, des orientations budgétaires, des effectifs et des projets prévus (p. ex., contrats de fonctionnement, frais de déplacement, rencontre en personne, conciergerie, entretien, frais de service).
4. Estimer les subventions à recevoir.
5. Revoir l'écart budgétaire entre les revenus et les dépenses prévues et ajuster la dotation et les budgets des différents secteurs et services.
6. Présenter la dotation et les prévisions budgétaires estimées lors de la rencontre du Conseil **en mai**. Lors de cette rencontre, l'administration demandera l'approbation pour débiter le processus de dotation des postes qui ont une incidence directe sur les écoles.
7. Revue finale des projections budgétaires et entrée des données dans le système d'information financière du Ministère. Ceci permet d'assurer que le budget respecte les attentes du Ministère.
8. Finaliser le cartable de présentation du Budget.
9. Présenter et approuver le budget à la rencontre du Conseil **en juin**.
10. Soumettre le budget approuvé au Ministère.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Orientations budgétaires 2024-2025* soit reçu.

QUE le Conseil approuve les orientations budgétaires telles que présentées dans le présent rapport.

Préparé par :

Le surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Calendrier des diversités, le Conseil soulignera pendant ce mois la Francophonie, le patrimoine Irlandais et le patrimoine Bangladais.

Mars 2024

7 et 24 mars	Pourim – Judaïsme
8 mars	Journée internationale des femmes
11 mars	Début du Ramadan
14 mars	Jour du Commonwealth
15 mars	Journée internationale de lutte contre l'islamophobie
17 mars	Jour du patrimoine irlandais
21 mars	Nouvel An baha'i – Baha'i, perse, zoroastrien ♦ Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
22 mars	Journée mondiale de l'eau
25 mars	Journée internationale à la mémoire des victimes de l'esclavage et du commerce transatlantique d'esclaves Holi – Hindouisme
29 mars	Vendredi saint – Christianisme
31 mars	Pâques catholiques et protestantes Journée nationale des langues Autochtones Journée internationale de la visibilité transgenre

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

**Objet : Taux de diplomation du Conseil scolaire Viamonde –
Année scolaire 2021-2022**

PRÉAMBULE

Chaque année, le ministère de l'Éducation produit à l'intention du public, un rapport sur les progrès réalisés par les conseils scolaires selon un certain nombre d'indicateurs parmi lesquels le taux de diplomation.

Le 21 décembre 2023, le Ministère a informé les conseils scolaires que le taux de diplomation pour l'année scolaire 2021-2022 était disponible sur le site Web du « [Rapports sur les progrès des conseils scolaires](#) ».

Le Ministère calcul deux types de taux de diplomation :

1. Taux de diplomation en quatre ans : Un élève est considéré comme diplômé en quatre ans s'il reçoit un diplôme d'études secondaires de l'Ontario dans les quatre ans qui suivent son entrée en 9^e année.
2. Taux de diplomation en cinq ans : Un élève est considéré comme diplômé en cinq ans s'il reçoit un diplôme d'études secondaires de l'Ontario dans les cinq ans qui suivent son entrée en 9^e année.

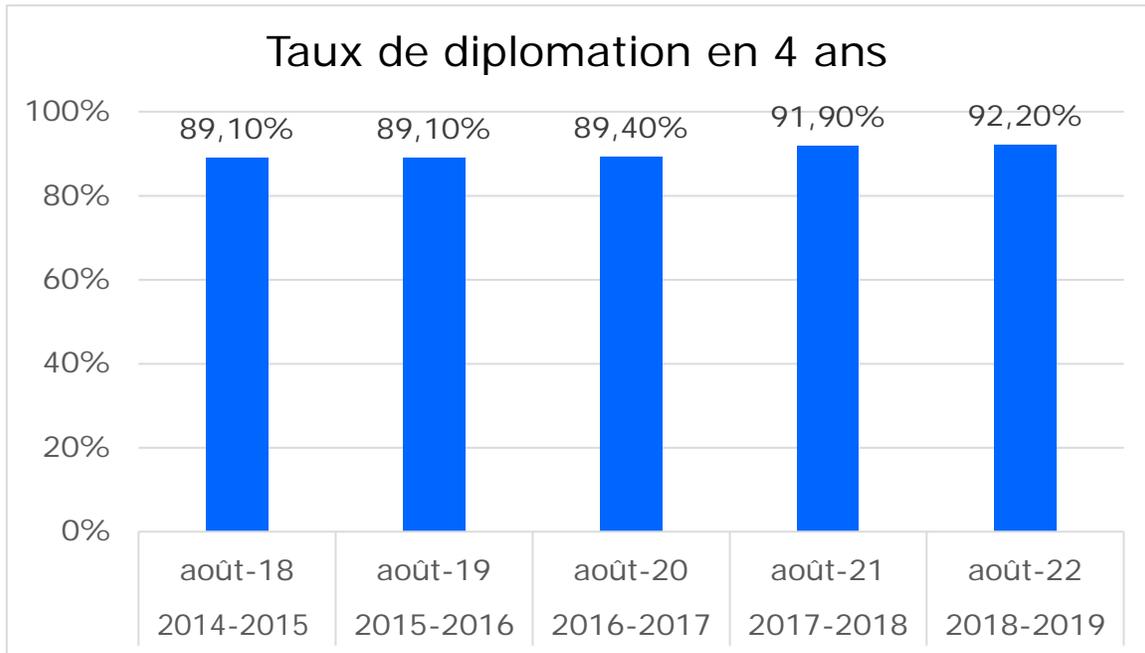
Les taux de diplomation sont calculés pour une cohorte d'élèves. En effet, une « cohorte » se réfère à un groupe d'élèves qui commencent leurs études secondaires (9^e année) en même temps. Le taux de diplomation est alors calculé en fonction de la proportion de ces élèves qui obtiennent leur diplôme dans un délai de quatre ans ou de cinq ans.

Les élèves transférés à l'extérieur de la province, ou décédés, ne sont pas pris en considération dans le calcul des taux de diplomation. Ce qui n'est pas le cas pour les élèves qui quittent notre conseil scolaire pour une autre système scolaire de la province.

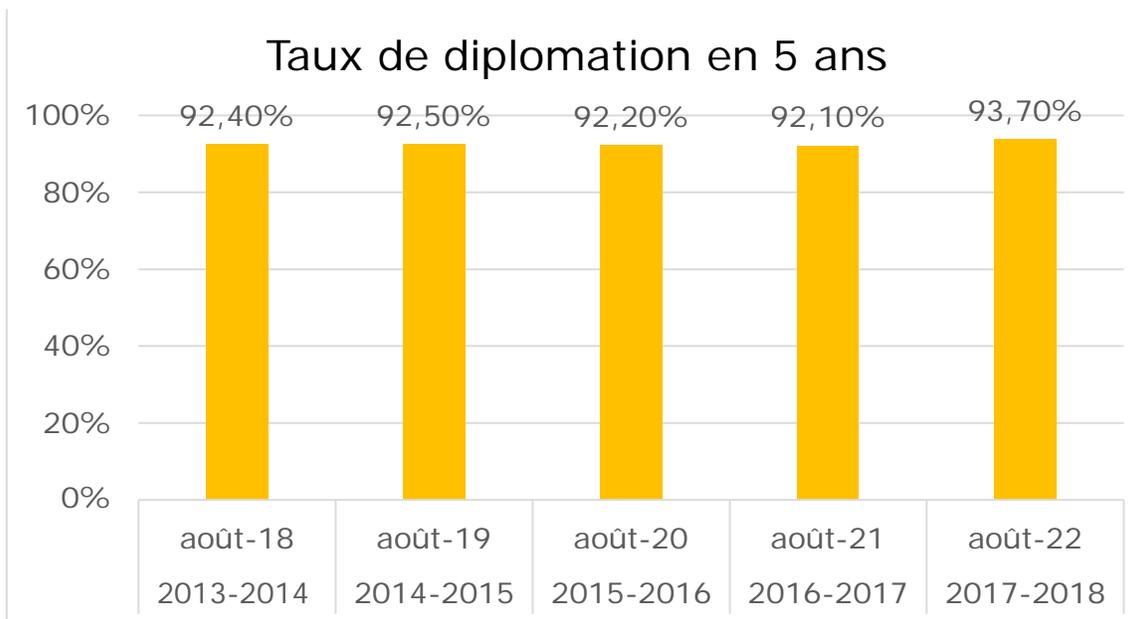
SITUATION ACTUELLE

Ce rapport présente le taux de diplomation de la cohorte des élèves qui ont commencé leurs études secondaires en 9^e année en 2017-2018 et qui ont obtenu leur diplôme au bout de quatre ans ou de cinq ans. Il donne également le taux de diplomation des élèves qui ont commencé leurs études secondaires en 9^e année en 2018-2019 et qui ont obtenu leur diplôme

d'études secondaires de l'Ontario (DESO) au bout de quatre ans soit lors de l'année scolaire 2021-2022.



Graphique 1 : Évolution du taux de diplomation en quatre ans au cours des cinq dernières années



Graphique 1 : Évolution du taux de diplomation en cinq ans au cours des cinq dernières années

Au Conseil scolaire Viamonde, au 31 août 2022, des 575 élèves qui ont débuté le cycle d'études supérieures du Curriculum de l'Ontario en 2017-2018, 91,9 % de ceux-ci ont obtenu leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) dans les quatre ans qui suivirent. De cette cohorte, 93.7% ont obtenu leur DESO cinq ans après le début de la 9^e année. Au niveau provincial, au 31 août 2022, 83,9% des élèves ayant commencé la 9^e année au cours de l'année scolaire 2017-2018 ont obtenu leur DESO après 4 ans tandis que 89.1% l'ont obtenu après cinq ans.

Au Conseil scolaire Viamonde, au 31 août 2022, des 580 élèves qui ont commencé leur cycle supérieur lors de l'année scolaire 2018-2019, 92,2 % ont obtenu leur DESO dans les quatre suivant leur entrée en 9^e année. Au niveau provincial, 84,9% des élèves ayant commencé leur 9^e année au cours de l'année scolaire 2018-2019 ont obtenu leur DESO au bout de la même période de temps.

Cohorte	2017-2018			2018-2019		
	Viamonde	Province	Écart	Viamonde	Province	Écart
4 ans	91,9%	83,9%	+8.0%	92,2%	84,9%	+7,3%
5 ans	93,7%	89,1%	+4,6%	-	-	-

Taux de diplomation 4 ans et 5 ans

En conclusion, le taux de diplomation des cohortes des élèves du secondaire demeure supérieur à la province. Nous remplissons notre Promesse Viamonde.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Taux de diplomation du Conseil scolaire Viamonde – Année scolaire 2021-2022* soit reçu.

Préparé par :

Surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

Présenté par :

Surintendante exécutive des services corporatifs,
Tricia Verreault

Direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : Plan pour la réussite des élèves du Conseil scolaire Viamonde
2023-2024**

PRÉAMBULE

Le 8 juin 2023, la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* (la Loi) a reçu la sanction royale.

En application de la Loi, le règlement, *Priorités provinciales en éducation – rendement des élèves* établissent trois priorités :

- Atteinte des résultats de l'apprentissage dans les compétences scolaires de base;
- Préparation des élèves à la réussite; et
- Engagement des élèves et bien-être des élèves.

Pour atteindre ces priorités, le ministère de l'Éducation a publié un Cadre des indicateurs du plan pour la réussite des élèves pour remplacer le Plan d'amélioration du Conseil Scolaire. Les Conseils Scolaires doivent se fixer des objectifs spécifiques à atteindre.

SITUATION ACTUELLE

En se basant sur les priorités fournies par le Ministère, le Conseil s'est fixé des objectifs à atteindre, alignés sur les trois priorités ministérielles.

Le Plan pour la réussite des élèves du Conseil est maintenant affiché sur le site web du Conseil : [Plan pour la réussite des élèves de Viamonde](#).

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Plan pour la réussite des élèves du Conseil scolaire Viamonde 2023-2024* soit reçu.

Préparé par :

Surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

Présenté par :

Surintendante exécutive des services corporatifs,
Tricia Verreault

Direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 1er mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Lettre d'appui pour le *Programme national d'aide alimentaire en milieu scolaire* et son financement

PRÉAMBULE

Le gouvernement fédéral a introduit un *Programme national d'aide alimentaire en milieu scolaire* dans le cadre du budget 2019, puis l'a réaffirmé dans la référence au budget 2022, et au travers de lettres de mandat destinées à la Ministre des Familles, des Enfants et du Développement social et à la Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Un milliard de dollars sur cinq ans, dont un minimum de 200 millions de dollars par année, avaient été prévus au budget 2024 pour ce genre de programme scolaire.

SITUATION ACTUELLE

Ce *projet de loi C-322 Cadre national visant l'établissement d'un programme d'alimentation* en milieu scolaire mise à :

- améliorer l'accès à l'alimentation saine aux élèves canadiens afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs apprentissages;
- répondre à l'insécurité alimentaire, ainsi que ses répercussions sur la santé mentale des jeunes et l'augmentation de l'anxiété;
- améliorer l'impact sur la santé des groupes marginalisés;
- promouvoir les habitudes, les choix et un style de vie fondés sur une saine alimentation;
- accroître la littératie en matière de saine alimentation;
- appuyer les agriculteurs et les fermiers locaux; et
- soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable.

Une lettre à l'intention du gouvernement fédéral a été rédigée afin d'insister sur la promesse du financement et de l'appui d'un *Programme national d'aide alimentaire en milieu scolaire*.

Il est recommandé :

QUE le projet de lettre en date du 1^{er} mars intitulé *Programme national d'aide alimentaire en milieu scolaire et son financement* soit reçue.

QUE les membres du Conseil mandate la Présidente d'envoyer la lettre sur le *Projet de loi C-322 – Cadre national visant l'établissement d'un programme d'alimentation en milieu scolaire* au gouvernement fédéral.

Préparé par:

Le surintendant de l'éducation
Roland Desloges

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Réception de la pétition – *Call for an Immediate Change at École secondaire David-Saint-Jacques*

PRÉAMBULE

Le Conseil installe des toilettes uniques lors des travaux de rénovation ou lors de la construction de ses nouvelles écoles.

ANTÉCÉDENTS

L'École secondaire David-Saint-Jacques a ouvert ses portes aux élèves en 2020. L'édifice comprend quatre (4) salles de toilettes accessibles aux élèves, chacune ayant cinq (5) toilettes uniques. De plus, l'école a (2) toilettes supplémentaires en salles individuelles, destinées à sa clientèle et aux visiteurs adultes.

SITUATION ACTUELLE

Certains membres de la communauté scolaire remettent en question l'absence de salles de toilettes genrées. Vous trouverez en annexe la pétition soumise à cet effet.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Réception de la pétition – Call for an Immediate Change at Ecole secondaire David-Saint-Jacques* soit reçu.

QUE le Conseil mandate à l'administration l'analyse de la pétition d'ici la fin de l'année scolaire 2023-2024

Préparé par :

La surintendance de l'éducation,
Olivier St-Maurice

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (1)

Petition Strength

7 Good

Add Category tags

Adding more tags will help people find your petition.

[Add category tags](#)

Add a Decision Maker

An important piece of information for you and your supporters.

[Review Decision Maker](#)

Sta

Upl one

[Sta](#)



Call for an Immediate Change at Ecole Secondaire David-Saint-Jacques

Started

December 21, 2023

81

Signatures

100

Next Goal

Support now

[Share this petition](#)

Why this petition matters



Started by [Shatha A](#)

Dear Conseil Scolaire Viamonde President,

We, as parents of École Secondaire David-Saint-Jacques students, are writing to express our deepest concern regarding the current state of the washrooms at the school. After careful consideration and discussion, we would like to request a change in the labelling of the washrooms. This change is to address several issues affecting our children.

We understand that each floor has two separate universal washrooms, along with another private washroom. Therefore, we request to relabel these as male's and female's washrooms, and to have the private washroom to stay universal.

Our concerns stem from the following reasons:



- As young adolescents, girls are at an age where they are going through puberty and getting their menstrual cycles. This is an uncomfortable situation for when girls may have accidents or may need outside assistance from their peers. Having clearly labelled female washrooms would provide a comfortable environment.
- Girls use the washroom during breaks to fix their hair, touch up their makeup, or adjust their hijab. For Muslim girls wearing a hijab, having a private space is crucial. Universal private washrooms would cause instances of bullying since boys and girls can be in the same washroom targeting one another, and this can lead to many issues. Establishing separate washrooms will provide a safe and respectful environment for all students.
- The wide age range of students in the school, from 11 to 18 years old, raises concerns about safety, especially for younger students. An 11 year old girl being in a washroom with 18 year old boys is a major worry. Ensuring that washrooms are designated by gender can help alleviate potential safety issues and create a more secure environment.

Moreover, universal washrooms violate the 'Creed Accommodation' and faith-based requirements of students to uphold their modesty. Parents should not be worrying about their children going to the washrooms at school nor should students feel unsafe and uncomfortable when accessing the washroom, a basic human need.

If the intention was to have all washroom facilities be universal, then this approach should have been taken into the design of the facilities allowing for individual rooms as opposed to the current traditional set up. As there is no way to rebuild the facilities at this time the most logical approach would be to accommodate all and reestablish bathrooms for Male and Female students independent of each other while maintaining the current signal stall bathrooms as universal.

Implementing these changes will ensure the well-being of all students at École Secondaire David-Saint-Jacques. We appreciate your prompt action to this matter, and we look forward to hearing from you soon.

To summarize, we request to relabel these as male's and female's washrooms, and to have the private washroom to stay universal.

Thank you in advance.

Cher président de la commission scolaire Viamonde,

Nous, en tant que parents d'élèves de l'école secondaire David-Saint-Jacques, vous écrivons pour vous faire part de notre plus profonde inquiétude concernant l'état actuel des toilettes de l'école. Après mûre réflexion et discussion, nous aimerions demander une modification de l'étiquetage des toilettes. Ce changement vise à répondre à plusieurs enjeux

 Supportnow

[Share this petition](#)

- À l'adolescence, les filles traversent la puberté et ont leurs cycles menstruels. Il s'agit d'une situation inconfortable lorsque les filles peuvent avoir des accidents ou avoir besoin de l'aide extérieure de leurs pairs. Les toilettes clairement étiquetées pour les filles peuvent offrir un environnement confortable.
- Les filles utilisent les toilettes pendant les pauses pour se coiffer, se maquiller ou ajuster leur hijab. Pour les filles musulmanes portant le hijab, disposer d'un espace privé est crucial.
- Les toilette privés universels pourraient entraîner des cas d'intimidation, car les garçons et les filles pourraient se trouver dans les mêmes toilettes en se ciblant mutuellement, ce qui peut entraîner de nombreux problèmes. L'établissement de toilettes séparées fournira un environnement sûr et respectueux pour tous les élèves.
- L'écart d'âge important entre les élèves de l'école, de 11 à 18 ans, suscite des inquiétudes en matière de sécurité, notamment pour les élèves les plus jeunes. Une fille de 11 ans dans des toilettes avec des garçons de 18 ans est une préoccupation majeure. Veiller à ce que les toilettes soient désignées par sexe peut contribuer à atténuer les problèmes de sécurité potentiels et à créer un environnement plus sûr.

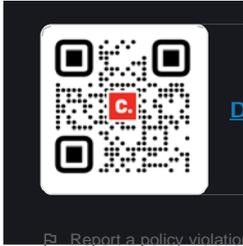
De plus, cela enfreint les dispositions relatives à l' «Accommodation des croyances» et aux exigences basées sur la foi des élèves visant à préserver leur pudeur. Les parents ne devraient pas avoir à s'inquiéter que leurs enfants aillent aux toilettes à l'école, et les élèves ne devraient pas se sentir en insécurité et mal à l'aise lorsqu'ils accèdent aux toilettes, un besoin humain fondamental.

Si l'intention était de rendre toutes les salles de bains universelles, cette approche aurait dû être intégrée dans la conception des installations en permettant des pièces individuelles plutôt que par la disposition traditionnelle actuelle. Comme il n'est pas possible de reconstruire les installations à l'heure actuelle, l'approche la plus logique serait d'accueillir tout le monde et de rétablir des toilettes séparées pour les étudiants et les étudiantes, tout en conservant le caractère universel des installations. installations actuelles (toilettes individuelles).

La mise en œuvre de ces changements assurera le bien-être de tous les élèves de l'école secondaire David-Saint-Jacques. Nous apprécions votre action rapide à ce sujet et espérons avoir de vos nouvelles bientôt.

En résumé, nous demandons de renommer ces toilettes en toilettes masculines et féminines, tout en laissant les toilettes privées universelles.

Merci d'avance.



[Download this QR code](#) to help others easily find and sign the petition.



Victories Every Day — 100% Funded by You

Not beholden to politics or power brokers, Change.org is free for people everywhere to make change. Every day there are real victories for issues you care about, only possible because we are 100% funded by everyday people

\$4

\$10

\$15

\$20

Other

 Support now

Updates

Keep your supporters engaged with a news update. Every update you post will be sent as a separate email to signers of your petition.

[Post an update](#)

50 supporters

1 month ago

Shatha A started this petition

1 month ago

Reasons for signing

 I'm signing because...

 **Rania Riad** · 1 month ago

All what is needed is a designated female washrooms/toilets to provide needed privacy for females for the reasons mentioned in the petition.

Even in malls, hospitals and others the universal washroom is one private washroom, not a big room filled with divided washrooms with portable walls. ... [Read more](#)

♡ 1 · Report

 **Karima Lalany** · 1 month ago

Karima Lalany

My daughter doesnt feel safe using the school bathroom coz its unsanitary& tries to avoid as much as possible sadly.

♡ 1 · Report

 **Valery Thibodau** · 2 weeks ago

Everyone should feel safe and included ; boys, girls and others that identify otherwise. Privileging a group (gender neutral) at the expense of another (gender specific) is not inclusion. Making space for everyone is.

♡ 0 · Report

 **Boobies Grrr** · 1 month ago

Yes

♡ 0 · Report

[View all reasons for signing](#)

Petitions promoted by other Change.org users



Promoted by 9 supporters

 Support now

out the pony jumpers as a division. I personally have been luck...

[Read more](#)

 **Emma Mooney**

 965

[Sign the petition](#)

Gaza and urge integrity
in Western media
coverage of Israel's
atrocities against

↑ Promoted by 2 supporters

petition_comments_jobs_37802717_20240126011702

Name	City	Province	Postal Code	Country	Date	Comment
Karima Lalany	Kitchener		N2M	Canada	2023-12-21	"Karima Lalany My daughter doesnt feel safe using the school bathroom coz its unsanitary& tries to avoid as much as possible sadly."
Boobies Grrr	Kitchener		N2E	Canada	2023-12-23	"Yes"
Rania Riad	Waterloo	Ontario	N21w2	Canada	2023-12-24	"All what is needed is a designated female washrooms/toilets to provide needed privacy for females for the reasons mentioned in the petition. Even in malls, hospitals and others the universal washroom is one private washr
Valery Thibodau	Waterloo		N2L	Canada	2024-01-11	"Everyone should feel safe and included ; boys, girls and others that identify otherwise. Privileging a group (gender neutral) at the expense of another (gender specific) is not inclusion. Making space for everyone is."
Asmae Hafdi idrissi	Kitchener		N2R	Canada	2024-01-16	"I"

petition_signatures_jobs_37802717_20240126011707

Name	City	Province	Postal Code	Country	Signed On
Shatha Alasadi	Waterloo			Canada	2023-12-21
Maya El-Baltaji	Kitchener		N2M	Canada	2023-12-21
Luna Salameh	Waterloo		N2T	Canada	2023-12-21
Doaa Anwar	Kitchener		N2A	Canada	2023-12-21
Sonya Verheyden	Kitchener		N2A	Canada	2023-12-21
Laila Nouri	Brampton		L6X	Canada	2023-12-21
Hana Dawi	Breslau		N0B1M0	Canada	2023-12-21
Sehar Ismail	Waterloo		N2V	Canada	2023-12-21
Doha Amin	Hawkestone Beach		L0L	Canada	2023-12-21
Karima Lalany	Kitchener		N2M	Canada	2023-12-21
aicha kaaouch	kitchener		n2e 3j8	Canada	2023-12-21
Stephanie Maiga	Waterloo		N2T	Canada	2023-12-21
Sidi Maiga	Kitchener		N2E3R7	Canada	2023-12-22
Elfat Kazma	Waterloo		N2L	Canada	2023-12-22
Oumou Koné	Kitchener		N2H	Canada	2023-12-22
Sima Merhi	Kitchener		N2M	Canada	2023-12-22
K M	Kitchener		N2M	Canada	2023-12-22
Leo Bardo	Waterloo		N2V	Canada	2023-12-22
Emma Kalirai	Brampton		L7A	Canada	2023-12-22
Hasseena Pashtoon	Toronto		M6S	Canada	2023-12-22
Simran Vaya	Waterloo		N2K	Canada	2023-12-22
Muhammad Kanj	Waterloo		N2L	Canada	2023-12-22
Renée Belcourt	Fall River		B2T	Canada	2023-12-22
Sarah Bazid	Guelph		N1H	Canada	2023-12-22
Sienna Brown	Toronto		M2L	Canada	2023-12-22
August Mactavish	Kitchener		N2G	Canada	2023-12-22
Mariam Araji	Toronto		M4S	Canada	2023-12-22
Tharwat Alhoucheimi	Toronto		M4S	Canada	2023-12-22
Amelie Sezirahiga	Kitchener		K1Y	Canada	2023-12-22

Taylor Sylvestre	Guelph		N1H	Canada	2023-12-22
reem Eltaib	Kitchener		N2E	Canada	2023-12-22
Julia L	Kitchener		N2E	Canada	2023-12-22
Valerie Thibodeau	Kitchener		N2C1T3	Canada	2023-12-22
Hadrien Paradis	Kitchener		N2G	Canada	2023-12-22
Sharfaa Omersaib	Kitchener		N2A	Canada	2023-12-22
Muhammad Omersaib	Kitchener		N2A	Canada	2023-12-22
Aliyah Cheekhoory	Waterloo		N2K	Canada	2023-12-22
Sofia Baeta	guelph		N1G	Canada	2023-12-22
Justin Zihindula	Kichener		M6P	Canada	2023-12-22
Sienna Hutton Verheyden	Ontario		N2P 2L7	Canada	2023-12-22
Khalid Boussnane	Mississauga		L4W	Canada	2023-12-22
Chloe Albrecht	Kitchener		N2N	Canada	2023-12-23
Razan Ammar	Waterloo		N2A	Canada	2023-12-23
Robyn bay	Edmonton		T6T 6C0M5	Canada	2023-12-23
Makayla Walmsley	Kitchener		N2P 0H2	Canada	2023-12-23
Jana Hamidaldeen	Toronto		M5A	Canada	2023-12-23
Boobies Grrr	Kitchener		N2E	Canada	2023-12-23
Hanen Ouni	Toronto		M3L	Canada	2023-12-23
Hamza Junglee	Guelph		N1G	Canada	2023-12-23
Bedis Yaacoubi	Toronto		M5A	Canada	2023-12-24
Bao Thang Nguyen	Kitchener		N2B	Canada	2023-12-24
Rania Riad	Waterloo		N21w2	Canada	2023-12-24
Andrea Ellefson	Regina		S4R	Canada	2023-12-25
Helmi Charif	Windsor		N9E 2K9	Canada	2023-12-25
Yves Sylvestre	Guelph		N1E	Canada	2023-12-25
Ingrid Geddes	Kitchener		N2M2RH	Canada	2023-12-26
Laurie Spracklin	Guelph		N1E	Canada	2023-12-26
ALIREZA EBADI	NORTH VANCOUVER		V7P3H7	Canada	2023-12-26
Ala Ahmad	Calgary		T3z2m6	Canada	2023-12-26
xuehua dong	Markham		L3P	Canada	2023-12-26
Mackenzie Lanz	Burlington		L7M	Canada	2023-12-26

Ismail Mohamed	Scarborough		M1G	Canada	2023-12-26
Nene Diallo	Guelph		N1E	Canada	2024-01-02
Amy Desmeules	Elmira		N3b	Canada	2024-01-07
Sarah Hazan	Kitchener		N2E	Canada	2024-01-09
Valery Thibodau	Waterloo		N2L	Canada	2024-01-11
Asmae Hafdi idrissi	Kitchener		N2R	Canada	2024-01-16
Mouna Hafdi Idrissi	Waterloo		N2V0G9	Canada	2024-01-19
Abdulkadir Mohamed	Kitchener		N2V0G9	Canada	2024-01-19
Saad Lahlou	Kitchener		N2B	Canada	2024-01-19
Julia Lebedeva	Kitchener		N2G	Canada	2024-01-19
Liezl Correa-Sezirahiga	Toronto		M6E	Canada	2024-01-23
Aimable SEZIRAHIGA	Fergus		N1M 0E3	Canada	2024-01-23
Charlie Obimbo	Fergus		N1M	Canada	2024-01-23
Shaun McCord	Vancouver		V5L	Canada	2024-01-23
James Wilson	Ottawa		K1M	Canada	2024-01-23
Michela Pisani	Etobicoke		M9R	Canada	2024-01-23
Abby Georgiadis	Fredericton		E3A	Canada	2024-01-23
Keanna Howland	Newmarket		L3Y	Canada	2024-01-24
Moe Alu	Kingston		K7P	Canada	2024-01-24
Haoua Cisse	Toronto		M6E	Canada	2024-01-24

Call for an Immediate Change at Ecole Secondaire David-Saint-Jacques

- Edit
- View Petition
- Declare Victory

You earned a free promotion

You've earned 1250 free views for your petition — that's worth \$25. We will advertise your petition onsite and on emails — it may take up to 24 hours for your promotion to begin.

Promote my petition

Petition Overview



Only **19 more** supporters to the next goal!

- 900 petition views
- 72 petition shares
- 3 promoters

Petition Strength



[Improve rating](#)

Grow Petition

Share petition

The most successful petition starters share their petition regularly.

https://www.change.org/Washroom_Change

Copy

Share petition

Promote petition

You and your supporters can chip in to help your petition reach people outside your network.

We will show it to users likely to sign on Change.org and via email.

Promote petition

[Learn more](#)

Engage Supporters

Recent supporters ⓘ

 **Hamza Junglee** signed 1 month ago

 **hanenouni** signed 1 month ago

 **Boobies Grrr** signed 1 month ago

Export full list

Comments

Get list

✔ Your file will be generated and sent to the primary email address in your account settings.

Update your supporters

Your message will be emailed to people who signed your petition and added to your petition page.

Post an update

Example updates

➤ Ask supporters to share petition

👥 Ask supporters to contact decision maker

📢 Share petition news and milestones

Petition Insights

Promotion history ⓘ

↑ 3 promoters

Ⓢ \$14 contributed

👁 350 purchased views

👥 6 signatures

Recent promotions

Completed

 **Charlie Obimbo**
\$2 • 3 days ago

50 Views 2 Signatures

Completed

 **Liezl Correa-Sezi...**
\$2 • 3 days ago

50 Views 2 Signatures

Completed

 **Bao Thang Ngu...**
\$10 • 1 month ago

260 Views 2 Signatures

Petition Status

Declare Victory

Did you find a resolution for your issue? Did you come to an agreement with your decision maker? Declare your petition a victory and let your supporters know!

[Declare victory](#) [Close petition](#)

COMPANY

- About
- Impact
- Careers
- Team

SUPPORT

- Help
- Guides
- Privacy
- Terms
- Cookies

COMMUNITY

- Blog
- Press
- Community Guidelines

CONNECT

- Twitter
- Facebook

English (Canada) 

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : SORTIE ÉDUCATIVE**

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur pédagogique des activités organisées par le personnel enseignant à l'extérieur de la salle de classe comme étant un excellent complément à l'éducation et au bien-être des élèves. Le Conseil appuie la planification et l'organisation de sorties éducatives à caractère scientifique, culturel, social ou sportif, menées à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale dans un contexte sain et sécuritaire.

Le coût des sorties éducatives peut varier selon plusieurs facteurs (p. ex., nombre d'élèves participant à l'activité, l'endroit de la sortie, organisation des activités de levée de fonds, choix d'une compagnie externe pour l'organisation de l'activité, etc.).

Le Conseil appuie également, lorsque possible, la planification et l'organisation collaborative des sorties éducatives entre les écoles.

DÉFINITION

Une sortie éducative se définit comme toute activité préalablement approuvée ayant lieu à l'extérieur de la propriété de l'école. Elle vise à enrichir l'expérience d'apprentissage et le bien-être des élèves dans le cadre du programme d'enseignement ou en dehors de celui-ci et est organisée par l'école ou le Conseil.

Conformément au processus d'approbation des sorties éducatives, l'administration est responsable de l'approbation des sorties de catégorie 1 et 2 ayant lieu en Ontario tandis que le Conseil doit approuver les sorties de catégorie 2 et 3 ayant lieu à l'extérieur de la province ou hors du pays.

La sortie éducative à l'extérieur de la province, ci-après, est prévue :

Banff — Les Rocheuses, Calgary

Lieu :	Banff — Les Rocheuses, Calgary
École :	École secondaire Franco-Niagara
Date :	Du 16 au 24 juin 2024
Niveau d'études :	11 ^e et 12 ^e année
Nombre d'élèves :	18
But du voyage :	Découvrir les Rocheuses canadiennes. Appliquer les techniques de cuisine et de plein air apprises. Vie de groupe. Planification et gestion d'événements

Coût par élève :	1 870 \$
Montant défrayé par l'élève :	303 \$ (levées de fonds prévues 21 000 \$)
Montant défrayé par l'école :	7 200 \$ (MHS)
Montant défrayé par le conseil d'école :	0 \$
Montant défrayé par un autre organisme :	0 \$
Montant défrayé par une autre subvention :	0 \$
Coût total de l'activité :	33 600 \$

La sortie proposée respecte la politique 3,202 – Sorties éducatives du Conseil scolaire Viamonde.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Sortie éducative* soit reçu.

QUE la demande pour la sortie dans les Rocheuses canadiennes du 16 au 24 juin 2024 de l'École secondaire Franco-Niagara soit approuvée.

Préparé par :

La surintendance de l'éducation,
Isabelle Turcotte

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Rapport n^o 2 (2023-2024) - Comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI)

Le comité a tenu sa réunion le **23 janvier 2024** de 17 h 48 à 18 h 33, par vidéoconférence, sous la présidence de Conseillère Richez.

Membres du Conseil présents :	M ^{me} Emmanuelle Richez, Conseillère scolaire – Présidente du Comité M ^{me} Kristine Dandavino, Conseillère scolaire M. Yvon Rochefort, Conseiller scolaire
Membre du Conseil absent :	M ^{me} Anna-Karyna Ruszkowski, conseillère scolaire
Membre représentant du comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS):	M ^{me} Manoushka Aimable
Membre représentant du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde : (absent)	M. Jody Ngansoo Kenyo, Élève à l'École secondaire Gaétan-Gervais
Membres et représentants d'organismes présents :	Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette, représentante de <i>FrancoQueer</i> M ^{me} Julie Jardel, représentante du <i>Centre francophone de Hamilton</i>
Membres, représentants d'organismes absents :	M. Jean-Sébastien Bay, représentant de <i>l'Association des Francophones de la région de York</i> M ^{me} Chantal Léveillé, représentante du <i>Réseau Femmes du Sud-Ouest de L'Ontario</i> M ^{me} Yann Vivette Tsobgni, représentante de <i>l'Institut Résiliences</i> M ^{me} Mariam Hassan Dehye, représentante du <i>Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara</i>
Membres représentants de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M ^{me} Shondra Mings, agente en équité et droits de la personne M ^{me} Isabelle Turcotte, surintendante de l'éducation M. Hugues Kamga Wambo, surintendant de l'éducation M. Roland Desloges, surintendant de l'éducation M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CEEDI_23_janvier_2024.pdf

Votre comité vous informe :

1. que Conseillère Richez a été nommée comme présidente du comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion pour l'année 2024;
2. qu'il a adopté le procès-verbal modifié de la réunion n° 1 du 14 novembre 2023;
3. qu'il a donné de la rétroaction relative à la politique n° 3,406 – *Évaluation du rendement des élèves*. À la suite des commentaires du comité, la version révisée de la politique sera présentée à la table du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur;
4. qu'il a reçu une présentation sur la déclaration de Viamonde contre le racisme;
5. qu'il a recommandé que la déclaration de Viamonde contre le racisme lui soit de nouveau présenté lors de la prochaine rencontre;
6. qu'il a recommandé que la présentation sur l'alimentation saine dans les écoles, soit reportée à la prochaine rencontre;
7. que la rencontre n° 3 se tiendra à 17 h 30, le 26 mars 2024.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 2 en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Rapport n° 2 - Comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion (2023-2024)* soit reçu.

Le surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

La présidente du Comité,
Emmanuelle Richez

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Rapport n^o 1 (2024) - Comité de participation des parents (CPP)

Le CPP a tenu une réunion le **30 janvier 2024** de 18 h 35 à 19 h 42, par vidéoconférence, sous la présidence du Conseiller Gregory.

Membres du Conseil présents :	M. Pierre Gregory – Conseiller scolaire – coprésident M ^{me} Emmanuelle Richez – Conseillère scolaire
Autre membre du Conseil présent :	M ^{me} Anna-Karyna Ruszkowski – Conseillère scolaire
Parents présents:	M ^{me} Christine Hanley, membre de la région Sud M ^{me} Badrieh Kojok, membre de la région du Sud-Ouest M. David Croteau, membre de la région de l’Huronie M ^{me} A. Zohra Mokram, membre de la région du Grand Toronto M ^{me} Cécile Figure Thalier, membre de la région du Grand Toronto M. Bilell Loukhaoukha, membre de la région de Peel M. Jonathan Mbose, membre de la région de la Péninsule – coprésident
Membre Parents Partenaires en Éducation	M ^{me} Nathalie Lachance - Coordinatrice aux communications et à la promotion de Parents Partenaires en Éducation
Parents absents	M ^{me} Anick Lamarche, membre de la région Sud M ^{me} Maria Jose Nino, membre de la région du Sud-Ouest M ^{me} Nicole Treksler, membre de la région du Grand Toronto
Membres représentants de l’administration du Conseil scolaire Viamonde	M. Roland Desloges, surintendant de l’éducation M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CPP_du_30_janvier_2024.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a pris connaissance des nouveaux membres au Comité CPP;
2. qu'il a procédé à l'élection des coprésidences conformément à la politique 1,111. Conseiller Gregory représentant les membres du Conseil et M. Jonathan Mbose, membre représentant les parents, ont été élus comme coprésidences du comité pour 2024.
3. qu'il a adopté le procès-verbal du 30 novembre 2023;
4. qu'il a reçu une présentation du membre PPE qui siègera sur le comité CPP pour l'année 2024;
5. que le comité a eu l'occasion d'avoir une présentation sur le rôle et le mandat du CPP;
6. qu'il a reçu une présentation sur l'alimentation saine, les collations et petits déjeuners dans nos écoles;
7. qu'il a pris connaissance du partage de levées de fonds dans les écoles et appuie des bureaux de santé publique aux membres du Conseil d'école;
8. qu'il a pris connaissance de l'allocation des fonds supplémentaire;
9. qu'il a pris connaissance des ateliers pour les parents, tutrices et tuteurs pour 2023-2024;
10. qu'il a pris connaissance sur les informations pour les cours de français pour adultes;
11. que les dates des prochaines rencontres (2024) du CPP se tiendront via TEAMS à 18 h 30 :
 - 7 mars 2024,
 - 16 mai 2024,
 - 14 novembre 2024.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Rapport n° 1 (2024) – Comité de participation des parents (CPP)* soit reçu.

Le surintendant de l'éducation,
Roland Desloges

Le co-président du comité,
Pierre Gregory

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport N^o 3 (2023-2024) – Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 6 février 2024 de 17 h 02 à 17 h 37 et de 18 h 01 à 18 h 07 par vidéoconférence

Membres du Conseil :	M. Benoit Fortin, Vice-président du Conseil, Président du comité de vérification M ^{me} Geneviève Oger, Présidente du Conseil M. David Paradis, Conseiller scolaire
Autre membre du Conseil	M. David O'Hara, Conseiller scolaire
Membres externes :	M ^{me} Ouma Cuniah M ^{me} Alvyde Ndzana
Membres de l'équipe de vérification :	M ^{me} Joëlle Huneault, Dirigeante principale M ^{me} Nathalie Ducharme, Vérificatrice interne sénior M ^{me} Soumeya Lahsaini, Vérificatrice interne M ^{me} Chantal Laforest, Vérificatrice interne
Membres de l'administration du CS Viamonde :	M. Michel Laverdière, Directeur de l'éducation par intérim M. Jason Rodrigue, Surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier M ^{me} Hélène Holleville, Adjointe administrative

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/PU B - section 0- 2024-02-06_odj- comite_verification_Publique.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/PU_B_-_section_0-2024-02-06_odj-comite_verification_Publique.pdf)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal public du 7 novembre 2023.
2. qu'il a reçu une formation du surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier nommé *Budget et finance d'un conseil scolaire*.
3. qu'il a reçu le rapport sur l'états de l'avancement des projets de vérification interne pour 2023-2024, présenté par l'équipe provinciale de vérification interne des conseils scolaire de langue française de l'Ontario.

PUBLIC

4. que les recommandations suivantes ont été transférées au domaine public :
- **QUE** le comité de vérification approuve la nomination de M^{me} Fatoumata Ba au Comité de vérification, et ce, pour une durée de 3 ans débutant le 1^{er} juin 2024;
 - **QUE** le Comité de vérification recommande au Conseil l'accord du contrat de 5 ans maximum, renouvelable annuellement, à la firme de vérification externe Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.
5. que la date de la prochaine rencontre du Comité de vérification se tiendra le :
- 4 juin 2024

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Rapport n° 3 (2023-2024) – séance publique du Comité de vérification* soit reçu.

QUE le Conseil approuve l'accord du contrat pour les services de vérificateur externe à la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l, et ce, pour une période de 5 ans maximum, renouvelable annuellement.

QUE le Conseil approuve la nomination de M^{me} Fatoumata Ba au Comité de vérification, et ce, pour une durée de 3 ans débutant le 1^{er} juin 2024.

Le surintendant exécutif des services
corporatifs et trésorier,

M. Jason Rodrigue

Le président du comité,

M. Benoit Fortin

Le 1^{er} mars 2024**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****Objet : RAPPORT N^o 6 (2023-2024) - COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (CCÉS)**

Le comité a tenu une réunion le **13 février 2024** de 17 h 33 à 18 h 37 par vidéoconférence, sous la présidence de la surintendance de l'éducation, Dounia Bakiri ensuite du Conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents :	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire M. David O'Hara, Conseiller scolaire M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire (de 17 h 33 à 17 h 50, problème technique)
Membre du Conseil absent :	M ^{me} Stefania Forbes Sigurdson, Conseillère scolaire
Membres représentants d'organismes présents :	M ^{me} Manoushka Aimable, du Centre Francophone du Grand Toronto M ^{me} Joanne Bovine, de Contact Niagara M. Aliou Sene, de CAMH
Membres, représentants d'organismes absents :	M ^{me} Marguerite Schabas, d' Autism Ontario – Metro Toronto Chapter M ^{me} Nancy Komi, de Epilepsy Southwestern Ontario M ^{me} Lara Pietrolungo, de Boomerang Health
Membres de l'administration présents :	M ^{me} Dounia Bakiri, surintendance de l'éducation M ^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves M ^{me} Annette Petitpas, directrice des services aux élèves M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances
Membres invités :	M. Jason Rodrigue, surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier D ^{re} Natacha Castor, superviseure clinique en travail socia

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/2024-02-13-odj_CCES_-rencontre_No_6_Revisee.pdf

Votre comité vous informe :

1. que le conseiller Benoit Fortin a été réélu comme président pour le comité consultatif de l'éducation spécialisée pour 2024;

2. qu'il a adopté les procès-verbaux de la réunion n° 3 et n° 4 du 21 novembre 2023;
3. qu'il a adopté le procès-verbal de la réunion n° 5 du 9 janvier 2024;
4. qu'il a reçu le rapport sur les états financiers 2022-2023 en éducation spécialisée pour la période de septembre 2022 à août 2023 par M. Jason Rodrigue, surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier;
5. qu'il a reçu le rapport sur le budget révisé en éducation spécialisée pour l'année 2023-2024 par M. Jason Rodrigue, surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier;
6. qu'il a reçu une présentation sur le bien-être et engagement scolaire de la D^{re} Natacha Castor, superviseuse clinique en travail social;

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Rapport n° 6 du CCÉS (2023-2024)* soit reçu.

Surintendance de l'Éducation,
Dounia Bakiri

Présidence du comité,
Benoit Fortin

Le 1^{er} mars 2024**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****Objet : RAPPORT N^o 7 (2023-2024) - COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (CCÉS)**

Le comité a tenu une réunion le **13 février 2024** de 18 h 44 à 19 h 22 par vidéoconférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents :	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire M. David O'Hara, Conseiller scolaire
Membres du Conseil absents :	M ^{me} Stefania Forbes Sigurdson, Conseillère scolaire M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
Membres et représentants d'organismes présents :	M ^{me} Manoushka Aimable, du Centre Francophone du Grand Toronto M ^{me} Joanne Bovine, de Contact Niagara M. Aliou Sene, de CAMH
Membres, représentants d'organismes absents :	M ^{me} Marguerite Schabas, d' Autism Ontario – Metro Toronto Chapter M ^{me} Nancy Komi, de Epilepsy Southwestern Ontario M ^{me} Lara Pietrolungo, de Boomerang Health
Membres de l'administration présents :	M ^{me} Dounia Bakiri, surintendance de l'éducation M ^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves M ^{me} Annette Petitpas, directrice des services aux élèves M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/2024-02-13-odj_CCES_-rencontre_No_7.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a reçu une présentation sommaire la Politique 1,11 avec des références aux règlements administratifs en ce qui a trait plus particulièrement au Comité consultatif de l'éducation spécialisée;
2. qu'il a reçu un tour de table des organismes présents;

3. qu'il a reçu une présentation sur la nouvelle trousse d'ActivIdées créée par l'équipe en orthophonie des services aux élèves du Conseil par Mme Annette Petitpas, directrice des services aux élèves;
4. qu'il a reçu un rapport verbal du retrait de Mme Dynath Lawani Fournier, représentant de SickKids au comité de consultatif de l'éducation spécialisée;
5. qu'il a reçu les correspondances suivantes :
 - a) Lettre en date du 29 novembre 2023, adressée à l'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario au sujet du soutien aux adultes atteints du trouble du spectre de l'autisme (TSA), de M. Jason McWilliam, gestionnaire des services législatifs/greffier adjoint.
 - b) Lettre en date du 15 janvier 2024, adressée à l'honorable Stephen Lecce, ministre de l'Éducation au sujet de soutenir les élèves ayant des besoins particuliers, de Shawna Belcourt, présidente du Comité consultatif de l'éducation spécialisée de Peterborough Victoria.
6. que la date de la prochaine rencontre du CCÉS se tiendra le 9 avril 2024 à 17 h 30 via TEAMS.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Rapport n° 7 du CCED (2023-2024)* soit reçu.

Surintendance de l'Éducation,
Dounia Bakiri

Présidence du comité,
Benoit Fortin

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**OBJET: Rapport n^o 2 (2023-2024) – Comité des secteurs (CS)**

Le comité a tenu sa rencontre le 15 février 2024 de 16 h à 16 h 19 par vidéoconférence, sous la présidence du Conseiller O'Hara.

Membres du Conseil présents :	M. David O'Hara, Conseillers scolaire et Président du Comité M ^{me} Anna-Karyna Ruskowski, Conseillère scolaire M. David Paradis, Conseiller scolaire
Membres de l'administration présents :	Mme Tricia Verreault, Surintendante exécutive des services corporatifs M. Jason Rodrigue, Surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier M. Steve Lapierre, Direction exécutive, communications, recrutement et partenariats M. Miguel Ladouceur, Direction exécutive l'immobilisation, entretien et planification M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/2024-02-15-odj_CS_-_No_2_-_V1.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal de la réunion n^o 1 du 30 novembre 2023;
2. qu'il a pris connaissance de la politique n^o 3,200 – *Accès aux lieux scolaires*. La version révisée de la politique sera envoyée aux instances habituelles pour consultation publique;
3. qu'il a pris connaissance de la politique à la politique n^o 5,205 – *Santé et sécurité au travail*. La politique sera présentée à la table du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur;
4. que les dates des prochaines rencontres du Comité des Secteurs se tiendront à 16 h via TEAMS :
 - Rencontre n^o 3 – 18 avril 2024,
 - Rencontre n^o 4 – 13 juin 2024.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 intitulé *Rapport n^o 2 du Comité des Secteurs (2023-2024)* soit reçu.

Surintendante exécutive
des services corporatifs,
Tricia Verreault

Président du comité,
David O'Hara

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**OBJET : Politique 3,402 – Éducation environnementale**

Préambule

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la Politique n° 3,402 – *Éducation environnementale* a été mise à jour en octobre 2023. Le Comité permanent éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI) a passé en revue la politique à sa réunion du 14 novembre, et ensuite, la politique fut envoyée en consultation publique pour le mois de décembre. Finalement, le CÉÉDI a reçu la version finale pour rétroaction à la suite des consultations publiques le 17 janvier 2024.

Situation actuelle

Vous trouverez à l'annexe A la version définitive de la Politique n° 3,402 – *Éducation environnementale* telle que revue par le Comité permanent éducation, équité, diversité et inclusion. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives à titre informatif.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 portant sur la Politique n° 3,402 – *Éducation environnementale* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique n°3,402 – *Éducation environnementale* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

La surintendance exécutive des services corporatifs,
Tricia Verreault

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p.j. (2)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Approuvée le 26 mai 2010

Révisée le 1er mars 2024

Prochaine révision en 20223-20224

Page 1 de 3

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) et ses écoles ont un rôle vital à jouer dans la préparation des jeunes afin qu'elles et ils prennent leur place en tant que citoyennes et citoyens informés, engagés et habilités qui joueront un rôle essentiel pour bâtir l'avenir de nos communautés, de notre province, de notre pays et de l'environnement mondial.

La mise en œuvre de la politique d'éducation environnementale est une responsabilité partagée; les élèves, le personnel enseignant, les chefs de file, les parents et les membres de la communauté sont tous appelés à y contribuer.

DÉFINITION

« L'éducation environnementale est l'éducation concernant l'environnement, pour l'environnement et dans l'environnement qui favorise une compréhension, une expérience riche et pratique et une appréciation des interactions dynamiques entre :

- les systèmes physiques et biologiques de la Terre;
- la dépendance de nos systèmes sociaux et économiques à l'égard de ces systèmes –naturels;
- les dimensions scientifiques et humaines des enjeux environnementaux;
- les conséquences positives et négatives, voulues et involontaires, des interactions entre les systèmes créés par l'homme et les systèmes naturels. »¹-

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) souscrit à la « Vision de l'éducation environnementale pour l'Ontario » et dans toutes ses interventions doit respecter et refléter l'esprit de *La Politique d'éducation environnementale de l'Ontario, 2009*.

Le Conseil appuie le besoin de promouvoir l'apprentissage au sujet des questions environnementales.

¹ Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007, p.6*

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Page 3 de 3

Le Conseil s'engage à la mise en œuvre « Promesse Viamonde » qui veut que l'ensemble des élèves, à la fin de la 12^e année, intervienne avec éthique, engagement et écoresponsabilité en visant leur participation active à l'école comme dans la communauté.

Le Conseil s'engage à fournir le leadership en adoptant et en faisant la promotion de pratiques environnementales responsables dans l'ensemble du système, de sorte que le personnel, les parents, les membres de la communauté et les élèves privilégient un mode de vie durable et respectueux de l'environnement.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE PRINCIPES DIRECTEURS

Les objectifs de la politique sur l'éducation environnementale sont :

1. L'enseignement et l'apprentissage

L'éducation environnementale permet aux élèves d'acquérir les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour devenir des citoyens actifs et responsables sur le plan environnemental et de mettre en action ces connaissances et ces habiletés afin d'instaurer collectivement des changements durables.

2. L'engagement des élèves et les relations avec la communauté

Les élèves doivent participer activement à la préparation de leur avenir. L'engagement des élèves inclut ~~la leur~~ participation ~~de tous l'ensemble des les élèves~~ à des activités compatibles avec une gestion responsable de l'environnement, l'expression de leurs points de vue dans la prise de décisions ainsi que leur implication significative au sein de l'école et de la communauté.

3. Le leadership environnemental

En faisant appel aux principes d'écoresponsabilité dans son fonctionnement, le Conseil peut servir de modèle d'entreprise citoyenne aux yeux des élèves et de la communauté élargie et établir ainsi la continuité avec les messages écologiques véhiculés par le curriculum de l'Ontario.

4. L'engagement du Conseil ~~ENGAGEMENT DU CONSEIL~~

Le Conseil s'engage à faire preuve de leadership et d'engagement dans le domaine de l'éducation environnementale, et ce, en lien avec le plan stratégique. Les projets d'amélioration dans le domaine de l'environnement doivent s'intégrer à l'apprentissage de chaque élève et promouvoir des changements dans les comportements individuels, collectifs et les pratiques organisationnelles dans le but de réduire les empreintes écologiques tout en favorisant un engagement communautaire accru.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Page 3 de 3

De plus, tous les programmes et activités que les écoles proposent à leurs élèves doivent s'harmoniser avec les visées de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004*.

RÉFÉRENCES

1. [Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Préparons l'avenir dès aujourd'hui : La Politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario, 2009*](#)
2. [Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française – Octobre 2004*](#)
- 2-3. [Ministère de l'Éducation de l'Ontario *Le curriculum de l'Ontario, de la 1re à la 8e année et le programme de la maternelle et du jardin d'enfants – Éducation environnementale : Portée et enchaînement des attentes et contenus d'apprentissage, 2017*](#)
- 3-4. [Plan stratégique pluriannuel du Conseil scolaire Viamonde 2021-2025](#)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Approuvées le 26 mai 2010

~~Révisées le 28 février 2020~~Révisées le 1^{er} mars 2024

Prochaine révision en 2023-2024

Page 1 de 7

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) et ses écoles ont un rôle vital à jouer dans la préparation des jeunes afin qu'elles et ils prennent leur place en tant que citoyennes et citoyens informés, engagés et habilités qui joueront un rôle essentiel pour bâtir l'avenir de nos communautés, de notre province, de notre pays et de l'environnement mondial.

La mise en œuvre de la politique d'éducation environnementale est une responsabilité partagée; les élèves, le personnel enseignant, les chefs de file, les parents et les membres de la communauté sont tous appelés à y contribuer.

RESPONSABILITÉS MODALITÉS**1. L'enseignement et l'apprentissage**

Pour accroître les connaissances des élèves et les amener à développer des habiletés et des perspectives pour que leurs actions entraînent une gestion écoresponsable de leur environnement,

Le Conseil :

- utilise les documents de ressources qui conviennent pour appuyer la mise en œuvre des programmes-cadres révisés;
- appuie le personnel et les élèves quand il s'agit de relier les connaissances et les habiletés en matière d'environnement et les actions requises pour une gestion responsable de l'environnement avec les traditions écologiques des Premières nations, des Métis et des Inuit et toute autre initiative qui appuie les principes d'écocivisme.

Les écoles :

- fournissent aux élèves des possibilités d'acquérir les connaissances et les habiletés liées à l'éducation environnementale dans toutes les matières et les incitent à mettre en pratique leurs connaissances et leurs habiletés dans le cadre de projets faisant appel à l'action au niveau environnemental;

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Page 2 de 7

- mettent les élèves au défi de développer des habiletés de la pensée critique, systémique et axée sur l'avenir, habiletés qui leur permettront de devenir des [citoyennes et des citoyens](#) éclairés et actifs;

Pour modeler et enseigner l'éducation environnementale en utilisant une approche intégrée qui favorise la collaboration lors du développement des ressources et des activités, l -

Le Conseil :

- fait la promotion des possibilités de collaboration pour permettre au personnel scolaire de développer et de mettre en commun des activités, des approches intégrées ainsi que des projets visant l'éducation environnementale;
- encourage les programmes interdisciplinaires et des projets d'apprentissage par l'expérience novateurs axés sur l'environnement et comportant des activités communautaires sur le terrain.

Les écoles :

- créent des occasions d'apprentissage qui aident les élèves à comprendre les causes sous-jacentes, les multiples facettes ainsi que la nature dynamique des questions environnementales;
- profitent des communautés d'apprentissage professionnelles afin de mettre en commun les pratiques efficaces et les stratégies qui favorisent l'apprentissage et l'enseignement dans le domaine de l'environnement.

2. L'engagement des élèves et les relations avec la communauté

Pour développer, chez les élèves, leur capacité de passer à l'action en ce qui concerne les questions environnementales,

Le Conseil :

- encourage la participation des élèves leaders à la conception de projets d'éducation environnementale au niveau du Conseil et de la communauté;
- communique et souligne les projets entrepris par les écoles et les élèves, démontrant ainsi leur engagement envers une gestion responsable de l'environnement;
- ~~consulte le Comité de participation des élèves sur la politique d'éducation~~ [environnementale du Conseil;](#)
- [engage le Comité de participation des élèves sur les initiatives liées à l'éducation environnementale déployées à l'ensemble des écoles du Conseil;](#)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Page 3 de 7

~~a) appuie les élèves au fur et à mesure qu'ils développent leurs habiletés et prennent des décisions ayant des retombées positives sur l'environnement;~~

- encourage la recherche-action favorisant l'établissement de partenariats et la mise en œuvre novatrice des concepts et des principes liés à l'éducation environnementale.

Les écoles :

- encouragent la participation des élèves leaders à la conception du programme d'éducation environnementale au niveau de leur école;
- incitent les élèves à enrichir leur apprentissage par l'entremise des technologies de l'information de manière à accéder à des ressources, à établir des liens avec les autres et ~~à établir des liens avec les autres sur à créer des cybercommunautés consacrées à~~ des questions environnementales;
- appuient les élèves au fur et à mesure qu'ils développent leurs habiletés et prennent des décisions ayant des retombées positives sur l'environnement;
- fournissent aux élèves des occasions d'aborder des questions environnementales à la maison et sur le plan local ou mondial;
- collaborent avec le conseil d'école pour promouvoir l'éducation environnementale;
- incitent les élèves à planifier des activités d'éducation environnementale destinées à ~~tous les/ensemble des~~ élèves;
- incitent les élèves à participer aux activités d'éducation environnementale ayant lieu sur le terrain de l'école et dans la communauté.

Pour fournir du soutien aux leaders du système d'éducation afin de leur permettre de promouvoir l'engagement des élèves et la participation de la communauté,

Le Conseil :

- offre des expériences et des programmes tels que la Majeure Haute Spécialisation en environnement ou l'enseignement coopératif et des expériences de travail liés à l'éducation environnementale dans les écoles secondaires;
- fait connaître les ressources locales appuyant la sensibilisation aux questions environnementales ainsi que la protection de l'environnement, la conservation de l'énergie, la gestion des déchets, la protection de la biosphère et l'éducation en plein air;
- partage des liens et des partenariats avec des organismes communautaires (p. ex., fermes, entreprises, industries, organismes sans but lucratif) afin d'aider à accroître l'engagement et la responsabilité au sein de la communauté élargie.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Page 4 de 7

Les écoles :

- collaborent avec les parents, le conseil d'école, les groupes communautaires et les autres intervenants en éducation pour promouvoir la sensibilisation à
–l'environnement et favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de
–l'environnement;
- enrichissent et complètent l'apprentissage des élèves réalisé en salle de classe par les possibilités d'expériences et d'activités appropriées à l'extérieur de la salle de classe tout en offrant l'occasion d'en faire une pratique réflexive;
- incitent les élèves à envisager des moyens de satisfaire aux exigences du service communautaire en abordant des problèmes environnementaux dans leurs communautés, et ce, conformément aux politiques du Conseil.

4.3-Le leadership environnemental

Pour intensifier le niveau d'intégration de l'éducation environnementale aux politiques, aux procédures et aux plans stratégiques du Conseil, dans le cadre de son processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique,

Le Conseil :

- inclut l'intégration de l'éducation environnementale à son plan stratégique;
- assure l'intégration et la mise en œuvre d'objectifs en éducation environnementale dans les plans de service opérationnels qui, chaque année, feront l'objet d'une révision, d'une mise à jour et d'une communication;
- ~~passé en revue ses programmes d'assurance reconnaissance existants afin de déceler des possibilités d'y intégrer la reconnaissance pour le leadership environnemental;~~
- intègre des possibilités de formation en cours d'emploi liées à l'éducation environnementale aux programmes de perfectionnement professionnel de tous les groupes de personnel;
- incite l'ensemble de son personnel, le comité de la participation des parents, les élèves, les parents et les conseils d'école à adopter et à promouvoir les pratiques écoresponsables.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Page 5 de 7

Les écoles :

- élaborent ou passent en revue l'objectif de mise en œuvre de l'éducation environnementale dans le projet d'amélioration de l'école de sorte qu'il s'aligne avec la politique du Conseil à cet égard;
- incitent les membres de leur personnel à développer leurs connaissances et leurs compétences en éducation environnementale ainsi que des pratiques écoresponsables et favorisent les occasions de mentorat;
- facilitent la mise en commun de l'expertise et des connaissances de leur personnel par l'entremise de réseaux existants.

Pour promouvoir des pratiques écoresponsables dans la gestion des ressources, du fonctionnement et des installations,

Le Conseil :

- met en œuvre des stratégies, des programmes et des procédures en vue de protéger et de préserver l'environnement tout en veillant à ce que les écoles et les lieux de travail soient sains et sécuritaires;
- établit des pratiques d'achat écoresponsables tout en tenant compte des facteurs qualité, prix et service.

Les écoles :

- encouragent leur personnel à participer à des sessions de formation sur les pratiques de gestion respectueuses de l'environnement et sur le rôle du personnel scolaire dans la préparation et la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'école ou du Conseil;
- planifient une approche écoresponsable en ce qui concerne le fonctionnement général de l'école.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Page 6 de 7

□ ANNEXE A

VISION DE L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'ONTARIO

« Le système éducatif de l'Ontario fournira aux élèves les connaissances, les habiletés, les perspectives et les pratiques dont ils auront besoin pour devenir des citoyennes et citoyens responsables par rapport à l'environnement. Les élèves comprendront les liens fondamentaux qui existent entre tous et chacun et par rapport au monde qui nous entoure, de par nos relations à la nourriture, à l'eau, à l'énergie, à l'air et à la terre, et également de l'interaction avec tout ce qui vit.

Le système d'éducation offrira aux élèves des occasions de prendre part à des activités visant à approfondir cette compréhension, que ce soit en classe ou au sein de la collectivité. »

Ministère de l'Éducation de l'Ontario,
Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007, p. 4

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Page 7 de 7

ANNEXE B**DÉFINITION DE L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

~~« L'éducation environnementale est l'éducation concernant l'environnement, pour l'environnement et dans l'environnement qui favorise une compréhension, une expérience riche et pratique et une appréciation des interactions dynamiques entre :~~

~~les systèmes physiques et biologiques de la Terre;~~

~~la dépendance de nos systèmes sociaux et économiques à l'égard de ces systèmes naturels;~~

~~les dimensions scientifiques et humaines des enjeux environnementaux;~~

~~les conséquences positives et négatives, voulues et involontaires, des interactions entre les systèmes créés par l'homme et les systèmes naturels. »~~

~~Ministère de l'Éducation de l'Ontario,
Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007, p. 6~~

•

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : *Politique n° - 3,406 Évaluation du rendement des élèves*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° - 3,406 Évaluation du rendement des élèves* a été revue.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'annexe A la version revue de la *Politique n° - 3,406 Évaluation du rendement des élèves* qui inclut des changements à la suite de la rencontre du Comité permanent éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI) tenue le 23 janvier 2024.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives à titre informatif.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 portant sur la *Politique n° - 3,406 Évaluation du rendement des élèves* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° - 3,406 Évaluation du rendement des élèves* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

Surintendance de l'éducation,
Isabelle Turcotte

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (2)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvée le 18 juin 2011

Révisée le ~~1^{er} mars 2019~~ ~~21 juin 2021~~

Prochaine révision ~~2022-2023~~

Page 1 de 6

DÉFINITION

L'évaluation est un processus visant à recueillir des renseignements qui reflètent les apprentissages de l'élève en vue de déterminer son niveau de rendement compte tenu des jusqu'à quel point l'élève répond aux attentes du curriculum dans un domaine, une matière ou un cours donné.

Le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève (Faire croître le succès, p. 36), ainsi de nombreuses possibilités de démontrer leurs apprentissages et de s'améliorer doivent être offertes aux élèves.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Le Conseil scolaire Viamonde souscrit à la vision de « *Faire croître le succès — évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario 2010* / *l'Ontario → 2010* » et aux principes de l'évaluation au service de l'apprentissage pour l'élaboration de sa politique sur l'évaluation et la communication du rendement de l'élève.
2. Le Conseil croit que les parents¹ contribuent grandement au succès scolaire de leur enfant. Il est essentiel de bien informer l'élève et ses parents au sujet du cheminement de l'élève puisque plusieurs études démontrent une amélioration du rendement scolaire quand les parents participent activement à l'apprentissage.
3. Le Conseil vise l'équité en évaluation puisqu'elle est fondée sur la conviction que tout élève doit être en mesure de démontrer son apprentissage, peu importe sa situation socioéconomique, son origine ethnique, la région dans laquelle il demeure, son genre ~~sexe~~, son style d'apprentissage ou le fait qu'il requiert des services en de l'éducation de l'enfance en difficultés spécialisée.
4. Le Conseil assure la validité et la fidélité des évaluations et de la communication du rendement en préconisant l'utilisation de pratiques qui :
 - sont justes, transparentes et équitables pour tous les élèves ;
 - tiennent compte de tous les élèves y compris ceux ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée, ceux inscrits au programme d'actualisation linguistique en français ou au programme d'appui aux nouveaux arrivants, de même que les élèves des communautés des Premières Nations, Métis et Inuits ;

1 Dans le présent document, le terme *parents* désigne mère, père, un parent ne s'identifiant pas à ces termes, tutrice ou tuteur.

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 2 de 6

- sont planifiées en fonction des attentes du curriculum, des résultats d'apprentissage poursuivis et tiennent compte, du profil et des besoins de chaque élève selon les principes de la différenciation pédagogique ;
- amènent l'élève à utiliser la langue française et à s'approprier la culture francophone pour consolider son identité;
- sont communiquées clairement à l'élève et à ses parents au début du cours ou de l'année scolaire et à tout autre moment approprié;
- sont diversifiées, continues, échelonnées sur une période déterminée et conçues afin de donner à l'élève de nombreuses possibilités d'améliorer et de démontrer son apprentissage ;
- fournissent à chaque élève, selon les intentions de l'évaluation au service de l'apprentissage, des rétroactions descriptives continues, claires, spécifiques, significatives et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer ;
- développent la capacité de l'élève à s'autoévaluer, à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à déterminer les prochaines étapes.

5. Le Conseil s'engage à fournir le leadership en appuyant le personnel au niveau de l'évaluation dans son cheminement professionnel ~~dans le domaine de « L'évaluation au service de l'apprentissage »~~, et ce, via divers projets de formation (PIPNE, CAP, réseaux de formation, accompagnement et autres).

~~5.~~

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

~~Les objectifs de la politique d'évaluation de la maternelle à la 12^e sont :~~

~~1. L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage~~

~~L'évaluation au Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) CSViamonde est influencée par des valeurs éducatives orientées vers l'éthique, l'engagement, l'équité, la transparence et l'effort. Les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les compétences visées sont enseignées explicitement et évaluées véhiculées et développées selon un processus continu et transparent qui guide les élèves et leur permet de cheminer dans leur apprentissage.~~

~~2. L'évaluation de l'apprentissage~~

~~L'évaluation suppose l'analyse et l'interprétation des preuves d'apprentissage pour déterminer la progression et l'apprentissage de l'élève par rapport aux attentes énoncées du dans le curriculum et, pour les élèves de la 1^{re} à la 12^e année, à déterminer la note finale le rendement qui représente l'apprentissage.~~

~~3. L'engagement des élèves et du personnel enseignant~~

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**

Page 3 de 6

Les élèves doivent participer activement et de façon responsable à la préparation de leur évaluation afin d'en tirer profit et d'orienter leurs actions. Le personnel enseignant veille donc à la planification de l'évaluation et s'assure d'offrir aux élèves une variété de situations aptes à déterminer des progrès et les prochaines étapes à suivre à l'aide de la rétroaction descriptive.

4. ~~L'inclusion et le bien-être~~

Le respect et la valorisation de chaque apprenante et apprenant sont pris en compte dans le processus d'apprentissage et d'évaluation. Afin d'atteindre ces principes et d'assurer l'engagement culturel et la construction identitaire, tous les moyens sont mis en place à l'école grâce à des pratiques collaboratives et collectives qui permettent l'actualisation d'un modèle de différenciation pédagogique.

5. ~~La responsabilité et l'imputabilité~~

Les pratiques d'évaluation relèvent de la politique *Faire croître le succès, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario et Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants* du ministère de l'Éducation de l'Ontario reflètent la mission, la vision et les valeurs du Conseil scolaire Viamonde. Ces documents orientent les pratiques d'évaluation.

6. ~~La communication du rendement~~

La communication de l'apprentissage de l'élève aux parents devrait se faire tout au long de l'année de diverses manières. Des rapports officiels sont aussi fournis au cours de l'année scolaire.

À la maternelle et au jardin d'enfants, trois rapports officiels sont fournis :

- ~~le Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants : observations initiales;~~
- ~~le Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants (remis à deux reprises);~~

De la 1^{re} à la 8^e année, trois rapports officiels sont fournis :

- ~~le Bulletin de progrès scolaire;~~
- ~~le Bulletin scolaire, première étape;~~
- ~~le Bulletin scolaire, deuxième étape;~~

De la 9^e à la 12^e année, deux rapports par semestre sont fournis :

- ~~le Bulletin scolaire, première étape;~~
- ~~le Bulletin scolaire, deuxième étape;~~

~~Les attentes génériques découlant de la politique d'aménagement linguistique (PAL)~~

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 4 de 6

Tous les programmes-cadres pour les écoles de langue française en Ontario comprennent deux attentes génériques visant :

- la capacité de communiquer oralement en français ;
- l'engagement culturel.

Ces attentes explicitent le mandat de l'école de langue française en Ontario. « La spécificité de l'école de langue française réside dans sa mission d'éduquer les élèves qui la fréquentent et de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert. » (PAL, p.7, 2004)

Ces deux attentes génériques sont évaluées dans tous les domaines, dans toutes les matières et dans tous les cours, de la maternelle à la 12^e année.

Les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail

Les *Habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail* du bulletin scolaire sont essentielles à la réussite de l'élève. Ainsi, le personnel enseignant de la 1^{re} à la 12^e année :

- en fait un enseignement explicite ;
- les évalue de façon continue ;
- amène l'élève à se fixer des objectifs personnels pour s'améliorer ;
- utilise des grilles d'observation qui permettent de recueillir des preuves et faire la collecte de données par rapport à ces habiletés et habitudes.

Pour les élèves ayant un PEI, il arrive que les attentes du PEI soient similaires aux *Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail* du bulletin. Dans ce cas, il est important que l'évaluation par rapport aux attentes du PEI et aux *Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail* du bulletin soient fondée sur les mêmes critères d'évaluation même si elle se déroule à différents moments pendant l'année scolaire. L'énoncé suivant devra se retrouver au début du commentaire portant sur les *Habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail* du bulletin : « La cote attribuée à (préciser l'habileté d'apprentissage ou l'habitude de travail ciblées au PEI) est évaluée en fonction des attentes du PEI. »

L'évaluation de qualité

Pour assurer la validité et la fiabilité de l'évaluation ainsi que pour favoriser l'apprentissage, le personnel enseignant utilise des stratégies d'évaluation fondées sur les principes d'équité, qui sont diversifiées et conçues pour offrir à l'élève des possibilités maximales de démontrer tout ce qu'elle ou il a appris. De plus, la planification de l'évaluation doit se faire au moment de la planification de l'enseignement.

L'évaluation de qualité :

- est directement liée à l'enseignement et à l'apprentissage ;
- présente des critères d'évaluation reliés aux attentes et compétences de la grille d'évaluation du rendement ;
- précise les critères d'évaluation qui ont été élaborés au préalable préférablement avec les élèves ;

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 5 de 6

- ~~— offre un questionnement clair et précis dans un langage que l'élève peut comprendre;~~
- ~~— mesure ce qu'elle affirme mesurer;~~
- ~~— est différenciée.~~

La différenciation de l'évaluation

~~Tout comme l'enseignement est différencié afin de répondre aux besoins particuliers de tous les élèves, il en est de même pour l'évaluation. L'évaluation doit ainsi tenir compte du profil de l'élève afin de lui donner l'occasion de démontrer son meilleur rendement. Pour ce faire, le personnel enseignant :~~

- ~~— offre à l'élève des évaluations significatives et authentiques;~~
- ~~— évalue le processus aussi bien que le produit;~~
- ~~— adapte les évaluations au profil de l'élève (p. ex., style d'apprentissage, intérêts, besoins);~~
- ~~— tient compte du rythme d'apprentissage de l'élève afin d'offrir l'évaluation au moment opportun;~~
- ~~— offre des choix à l'élève quant à la façon dont elle ou il sera évalué (p. ex., évaluation à l'oral en lecture, démonstration, technologie d'aide).~~

~~Ainsi toutes les modalités qui donnent l'occasion à l'élève de démontrer son meilleur rendement doivent être offertes à tous les élèves avec ou sans PEI (p. ex., EED, ALF, PANA) dans tous les contextes d'évaluation.~~

DÉFINITIONS :

L'évaluation au service de l'apprentissage : processus qui vise à faire progresser l'élève. L'information que le personnel enseignant recueille dans ce contexte lui permet de planifier et de déterminer les activités d'apprentissage répondant aux besoins des élèves, d'adapter son enseignement à ces besoins, de sélectionner et d'adapter le matériel et les ressources et de différencier ses stratégies pédagogiques. Lors de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage, le personnel enseignant doit offrir plusieurs occasions aux élèves de se familiariser avec la rétroaction descriptive et les critères de réussite. Pour l'élève, ces étapes favorisent l'établissement d'objectifs d'apprentissage personnel appropriés.

L'évaluation en tant qu'apprentissage : processus qui favorise l'autorégulation chez l'élève. Elle exige que l'élève participe et utilise la rétroaction descriptive pour réfléchir sur ses apprentissages, ~~de~~ s'autoréguler, ~~se~~ ajuster et ~~de~~ modifier ce qu'elle ou il fait pour s'améliorer, avant de lui demander de fournir des preuves d'apprentissage dans le cadre de l'évaluation de l'apprentissage. En tenant compte des critères d'évaluation préétablis, l'élève peut établir ses objectifs d'apprentissage personnels.

L'évaluation de l'apprentissage : processus de collecte et d'interprétation de preuves d'apprentissage qui sert à effectuer la synthèse des apprentissages de l'élève en fonction de critères préétablis et à assigner une valeur qui reflète le niveau de rendement le plus représentatif.

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 6 de 6

La rétroaction descriptive : fournit aux élèves des renseignements précis et réguliers au sujet de leurs points forts, des améliorations requises et des étapes à franchir pour s'améliorer. Le but premier de la rétroaction descriptive est d'encourager l'élève à réaliser son meilleur travail en bâtissant sur le travail antérieur, en lui enseignant le langage et les habiletés ciblées pour lui permettre de s'autoévaluer et d'évaluer ses pairs.

RÉFÉRENCES :

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année.*

Faire croître le succès — Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, Première édition, 1^{re} — 12^e année, Septembre 2023 2010.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Faire croître le succès : Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants, 2016 avec annexe actualisée, 2018.*

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* — Octobre 2004.

CSDCSO, *Pas à pas vers la réussite — Cadre d'imputabilité et de responsabilisation* — janvier 2010.



ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvées le 18 juin 2011

Révisées le ~~1^{er} mars 2019~~ ~~21 juin 2021~~ ~~19~~

Prochaine révision en ~~2022-2023~~ ~~2023~~

Page 1 de 26

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde et ses écoles s'engagent à créer les conditions nécessaires pour que tous les élèves puissent atteindre leur plein potentiel et réussir. Puisque tous les élèves sont uniques, il s'agit d'ajuster les stratégies pédagogiques en fonction de leurs objectifs d'apprentissage personnels, de leurs habiletés, de leurs préférences en matière d'apprentissage, de leurs champs d'intérêt et de garantir leur implication au processus afin d'assurer leur succès. La politique 3,406 sur l'évaluation du rendement des élèves tente de concilier les besoins de cohérence à l'échelle du Conseil. La politique et les directives administratives qui l'accompagnent reflètent l'état actuel des recherches en éducation et pourraient évoluer avec le temps, au fur et à mesure que nous en apprenons davantage sur la façon dont les élèves apprennent et sur l'évaluation efficace.

MODALITÉS

1 LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DE LA MATERNELLE À LA 12^e.

CADRE D'ÉVALUATION

~~La recherche portant sur l'évaluation efficace situe l'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage dans un cadre composé de trois processus et de cinq stratégies que le personnel enseignant et l'élève utilisent en collaboration pour favoriser l'apprentissage de l'élève.~~

~~Les trois processus identifiés par Ramaprasad dans Black et William (2009, p. 7, traduction libre) sont :~~

- ~~▲ déterminer l'apprentissage ciblé pour l'élève;~~
- ~~▲ déterminer où se situe l'élève dans son apprentissage;~~
- ~~▲ déterminer ce qui doit être fait pour que l'élève y arrive.~~

~~Les cinq stratégies sont adaptées de Black et William (2009, p. 8, traduction libre) :~~

- ~~▲ déterminer et clarifier les résultats d'apprentissage et les critères d'évaluation avec les élèves;~~
- ~~▲ planifier des échanges efficaces au niveau du groupe-classe et d'autres situations d'enseignement et d'apprentissage qui permettent d'obtenir des preuves d'apprentissage de l'élève;~~
- ~~▲ fournir des rétroactions descriptives qui favorisent l'apprentissage;~~
- ~~▲ engager les élèves à devenir des ressources pour leurs pairs par l'entremise de stratégies d'enseignement ciblées et de l'appui.~~

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 2 de 26

~~—développer, par l'entremise de stratégies d'enseignement ciblées, la capacité des élèves—
à s'approprier leur propre apprentissage.~~

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 3 de 26

LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DE LA MATERNELLE À LA 12^E :**1.1 1. — L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage**

L'évaluation au Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) est influencée par des valeurs éducatives orientées vers l'éthique, l'engagement, l'équité, la transparence et l'effort. Les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les compétences visées sont enseignées explicitement, évaluées et développées selon un processus continu et transparent qui guide les élèves et leur permet de cheminer dans leur apprentissage.

1.2 2. — L'évaluation de l'apprentissage

L'évaluation suppose l'analyse et l'interprétation des preuves d'apprentissage pour déterminer la progression et l'apprentissage de l'élève par rapport aux attentes énoncées dans le curriculum et pour les élèves de la 1^{re} à la 12^e année, à déterminer le rendement qui représente l'apprentissage.

1.3 3. — L'engagement des élèves et du personnel enseignant

Les élèves doivent participer activement et de façon responsable à la préparation de leur évaluation afin d'en tirer profit et d'orienter leurs actions. Le personnel enseignant veille donc à la planification de l'évaluation et s'assure d'offrir aux élèves une variété de situations aptes à déterminer des progrès et les prochaines étapes à suivre à l'aide de la rétroaction descriptive.

4. L'inclusion et le bien-être**1.4**

Le respect et la valorisation de chaque apprenante et apprenant sont pris en compte dans le processus d'apprentissage et d'évaluation. Afin d'atteindre ces principes et d'assurer l'engagement culturel et la construction identitaire, tous les moyens sont mis en place à l'école grâce à des pratiques collaboratives et collectives qui permettent l'actualisation d'un modèle de différenciation pédagogique.

1.5 5. — La responsabilité et l'imputabilité

Les pratiques d'évaluation relèvent de la politique *Faire croître le succès, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario*. — *Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants du ministère de l'Éducation de l'Ontario, Supplément — Mathématiques, de la 1^{re} à la 8^e année et Supplément — Français, de la 1^{re} à la 8^e année reflètent la mission, la vision et les valeurs du Conseil scolaire Viamonde. Ces documents orientent les pratiques d'évaluation.*

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

1.6. ~~6~~ La communication du rendement

La communication de l'apprentissage de l'élève aux parents devrait se faire tout au long de l'année de diverses manières. Des rapports officiels sont aussi fournis au cours de l'année scolaire.

1.6.1 À la maternelle et au jardin d'enfants, trois rapports officiels sont fournis :

- le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants : observations initiales*;
- le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants (remis à deux reprises)*.

1.6.2 De la 1^{re} à la 8^e année, trois rapports officiels sont fournis :

- le *Bulletin de progrès scolaire*;
- le *Bulletin scolaire, première étape*;
- le *Bulletin scolaire, deuxième étape*.

1.6.3 De la 9^e à la 12^e année, deux rapports par semestre sont fournis :

- le *Bulletin scolaire, première étape*;
- le *Bulletin scolaire, deuxième étape*.

1.7 Les attentes génériques découlant de la politique d'aménagement linguistique (PAL)

Tous les programmes-cadres pour les écoles de langue française en Ontario comprennent deux attentes génériques visant :

- la capacité de communiquer oralement en français ;
- l'engagement culturel.

Ces attentes explicitent le mandat de l'école de langue française en Ontario. « La spécificité de l'école de langue française réside dans sa mission d'éduquer les élèves qui la fréquentent et de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert. » (PAL, p.7, 2004)

Ces deux attentes génériques sont évaluées dans tous les domaines, dans toutes les matières et dans tous les cours, de la maternelle à la 12^e année.

1.8 Les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 5 de 26

Les Habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail du bulletin scolaire sont essentielles à la réussite de l'élève. Ainsi, le personnel enseignant de la 1^{re} à la 12^e année :

- en fait un enseignement explicite ;
- les évalue de façon continue ;
- amène l'élève à se fixer des objectifs personnels pour s'améliorer ;
- utilise des grilles d'observation qui permettent de recueillir des preuves et faire la collecte de données par rapport à ces habiletés et habitudes.

Pour les élèves ayant un PEI, il arrive que les attentes du PEI soient similaires aux Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail du bulletin. Dans ce cas, il est important que l'évaluation par rapport aux attentes du PEI et aux Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail du bulletin soient fondées sur les mêmes critères d'évaluation même si elle se déroule à différents moments pendant l'année scolaire. L'énoncé suivant devra se retrouver au début du commentaire portant sur les Habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail du bulletin : « La cote attribuée à (préciser l'habileté d'apprentissage ou l'habitude de travail ciblées au PEI) est évaluée en fonction des attentes du PEI. »

1.9 L'évaluation de qualité

Pour assurer la validité et la fiabilité de l'évaluation ainsi que pour favoriser l'apprentissage, le personnel enseignant utilise des stratégies d'évaluation fondées sur les principes d'équité, qui sont diversifiées et conçues pour offrir à l'élève des possibilités maximales de démontrer ses apprentissages. De plus, la planification de l'évaluation doit se faire au moment de la planification de l'enseignement.

L'évaluation de qualité :

- est directement liée à l'enseignement et à l'apprentissage ;
- présente des critères d'évaluation reliés aux attentes et compétences de la grille d'évaluation du rendement ;
- précise les critères d'évaluation qui ont été élaborés au préalable préférablement avec les élèves ;
- offre un questionnement clair et précis dans un langage que l'élève peut comprendre ;
- mesure ce qu'elle affirme mesurer ;
- est différenciée.

1.10 La différenciation de l'évaluation

Tout comme l'enseignement est différencié afin de répondre aux besoins particuliers de tous les élèves, il en est de même pour l'évaluation. L'évaluation doit ainsi tenir compte du profil de l'élève afin de lui donner l'occasion de démontrer son meilleur rendement. Pour ce faire, le personnel enseignant :

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 6 de 26

- [offre à l'élève des évaluations significatives et authentiques :](#)
- [évalue le processus aussi bien que le produit :](#)
- [adapte les évaluations au profil de l'élève \(p. ex., style d'apprentissage, intérêts, besoins\) :](#)
- [tient compte du rythme d'apprentissage de l'élève afin d'offrir l'évaluation au moment opportun :](#)
- [offre des choix à l'élève quant à la façon dont elle ou il sera évalué \(p. ex., évaluation à l'oral en lecture, démonstration, technologie d'aide\).](#)

[Ainsi toutes les modalités qui donnent l'occasion à l'élève de démontrer son meilleur rendement doivent être offertes à tous les élèves avec ou sans PEI \(p. ex., ÉS, ALF, PANA\) dans tous les contextes d'évaluation.](#)

2 PRATIQUES PÉDAGOGIQUES PORTANT SUR L'ÉVALUATION**2.1 Déterminer les résultats d'apprentissage**

L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage exige que le personnel enseignant et les élèves aient une vision commune de ce qui doit être appris. Les résultats d'apprentissage sont des énoncés brefs, concis et précis qui décrivent, dans un langage que l'élève comprend, ce qu'elle ou il doit connaître et faire à la fin d'une situation d'apprentissage.

Le personnel enseignant détermine les résultats d'apprentissage escomptés à partir des attentes et des contenus d'apprentissage du curriculum. Les résultats d'apprentissage sont ensuite partagés avec les élèves et clarifiés tout au long de l'apprentissage. Il faut s'assurer que le résultat est observable, d'où l'importance de bien choisir le verbe.

2.2 Déterminer les critères d'évaluation

L'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation en tant qu'apprentissage requièrent aussi que le personnel enseignant et les élèves aient une vision commune de ce qui constitue la réussite d'un apprentissage. Les critères d'évaluation décrivent clairement ce qui est requis pour satisfaire aux résultats d'apprentissage. Lorsque les enseignantes et les enseignants planifient l'évaluation, ils établissent, en s'inspirant de la grille d'évaluation de la matière ou du cours, les critères qui seront utilisés pour évaluer l'apprentissage de l'élève. De même, ils planifient les preuves d'apprentissage que les élèves devront fournir pour démontrer leurs connaissances et leurs habiletés. Les critères d'évaluation sont utilisés pour construire des instruments de mesure.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 7 de 26

Le personnel enseignant s'assure que les élèves comprennent les critères d'évaluation en les impliquant directement dans l'identification, la clarification et l'utilisation des critères afin de favoriser leur apprentissage. En examinant des exemples de travaux qui illustrent bien la qualité attendue et qui explicitent clairement des savoirs et des savoir-faire, les élèves peuvent se faire une idée plus précise de ce qui constitue la réussite d'un apprentissage et collaborer à établir les critères d'évaluation. En fonction du jugement professionnel du personnel enseignant, les critères d'évaluation devraient pouvoir être révisés tout au long du processus qui mène à l'atteinte des résultats d'apprentissage.

2.3 **Susciter des preuves d'apprentissage de l'élève**

Le personnel enseignant utilise une variété de stratégies d'évaluation afin de susciter des preuves d'apprentissage de l'élève. Ces stratégies devraient permettre d'obtenir des preuves d'apprentissage par *triangulation*, c'est-à-dire par des **observations**, des **conversations** et des **productions**. Par l'approche, le jugement final de l'apprentissage se trouve bonifié puisqu'il repose sur une panoplie d'interventions. Le personnel enseignant peut effectuer la collecte de preuves d'apprentissage : -

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 8 de 26

- en élaborant des tâches qui fournissent à l'élève une panoplie de façons de démontrer son apprentissage ;
- en observant l'élève en train d'accomplir des tâches ;
- en préparant des questions efficaces qui permettent à l'élève d'expliquer sa pensée ;
- en planifiant des périodes de conversation en petits groupes ou en groupe-classe, en français, qui permettent aux élèves d'expliquer et d'approfondir leur pensée.

L'information recueillie aide le personnel enseignant à ajuster son enseignement et fournir une rétroaction descriptive à l'élève.

Les devoirs qui sont conçus pour revoir des notions ou pour mettre en pratique de nouveaux apprentissages peuvent aussi devenir, dans le cadre de l'évaluation au service de l'apprentissage, des sources d'information qui permettent tant au personnel enseignant qu'aux élèves d'ajuster leurs stratégies pour améliorer l'apprentissage. ~~Par~~ ~~contre~~ ~~Cependant~~, bien qu'ils permettent de jeter un regard sur l'apprentissage de l'élève, les devoirs ne devraient pas pour autant servir à définir son rendement.

2.4 Fournir une rétroaction descriptive

La rétroaction descriptive fournit aux élèves une description de leur apprentissage. En fournissant une rétroaction descriptive, l'écart entre le niveau de préparation actuel de l'élève et le résultat d'apprentissage visé sera considérablement réduit. La *rétroaction descriptive* fournit des renseignements précis aux élèves au sujet de leurs points forts, des améliorations requises et des étapes à franchir pour s'améliorer. Selon Davies (2007, p. 2), la rétroaction descriptive « donne de l'information qui permet à l'apprenant de modifier ou d'ajuster ce qu'il fait afin de s'améliorer. »

La rétroaction descriptive continue liée aux résultats d'apprentissage et aux critères d'évaluation est considérée l'outil pour améliorer l'apprentissage des élèves et est à la base du développement d'une culture d'apprentissage dans la classe. Lorsque les élèves et le personnel enseignant donnent et reçoivent des rétroactions, ils utilisent l'information recueillie pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Par le modelage, les élèves apprennent à utiliser les critères d'évaluation et à réagir aux rétroactions pendant l'apprentissage. Lors de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage, le personnel enseignant doit offrir plusieurs occasions aux élèves de participer à la rétroaction et au réinvestissement à la suite d'une rétroaction avant de leur demander de fournir des preuves d'apprentissage dans le cadre de l'évaluation de l'apprentissage.

Le but premier de la rétroaction descriptive est d'encourager l'élève à réaliser son meilleur travail en bâtissant sur le travail antérieur tout en lui enseignant le langage et les habiletés à évaluer afin de lui permettre de s'autoévaluer et d'évaluer ses pairs.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 9 de 26

2.5 Développer chez l'élève des habiletés afin de s'autoévaluer et d'évaluer ses pairs

L'autoévaluation transforme la relation élève-enseignante ou élève-enseignant. L'élève assume la responsabilité de son apprentissage alors que le personnel enseignant lui offre l'accompagnement nécessaire. Lorsque l'élève, avec l'appui du personnel enseignant, apprend à déterminer, à décrire et à utiliser les critères d'évaluation relatifs aux résultats d'apprentissage ciblés, elle ou il peut alors évaluer son travail ainsi que celui de ses pairs. À mesure que l'élève développe ses habiletés en autoévaluation, le personnel enseignant doit planifier des occasions qui permettent l'évaluation par les pairs et l'autoévaluation. Pour guider l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs, il est important de fournir des pistes de réflexion à l'élève par modelage. Le personnel enseignant doit aussi offrir de la rétroaction descriptive à l'élève au sujet de la qualité de ses rétroactions personnelles ainsi que celles données à ses pairs. Le travail en équipe fournit des occasions aux élèves de développer leurs habiletés portant sur l'évaluation par les pairs et l'autoévaluation. Il fournit aussi au personnel enseignant des occasions de montrer (par modelage) aux élèves comment utiliser les critères d'évaluation pour fournir de la rétroaction descriptive et comment développer leurs habiletés d'apprentissage tel l'esprit de collaboration. Le personnel enseignant et les élèves peuvent utiliser les données de l'évaluation recueillies dans le contexte d'un travail en équipe pour suivre le cheminement vers les résultats d'apprentissage et ajuster les stratégies d'enseignement et d'apprentissage dans le but d'améliorer l'apprentissage.

2.6 Se fixer des objectifs d'apprentissage personnels

À mesure que l'élève développe ses habiletés à s'autoévaluer, elle ou il reconnaît précisément ce qu'il lui faut faire pour améliorer son apprentissage et planifier les prochaines étapes. Le personnel enseignant commence par modeler l'établissement d'objectifs d'apprentissage personnels. Il fournit de l'appui supplémentaire à l'élève en offrant une rétroaction descriptive sur ses objectifs d'apprentissage personnels et en l'aidant à déterminer et à noter les actions précises qui lui permettront de les atteindre et de suivre ses progrès.

Pour améliorer le rendement de tous les élèves à tous les niveaux et les aider à devenir des apprenantes et apprenants autonomes, le personnel enseignant doit s'engager à leur enseigner les habiletés nécessaires à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à leur fournir des occasions de les développer. Il faut structurer l'apprentissage des élèves en utilisant la stratégie de la délégation graduelle de la responsabilité de l'apprentissage, soit :

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**

Page 10 de 26

- démontrer ces habiletés pendant les périodes d'enseignement ;
- effectuer une transition vers l'apprentissage guidé et offrir des mécanismes de soutien ;
- demander à l'élève de partager la responsabilité de l'évaluation en portant un regard critique sur son travail ; et
- graduellement, fournir à l'élève des occasions d'évaluer ses apprentissages de façon autonome.

Le but ultime de ce processus est de faire cheminer l'élève de l'apprentissage guidé à l'apprentissage autonome tout en respectant son niveau de préparation.

2.7 Développer des habiletés d'autorégulation

Le programme de la maternelle et du jardin d'enfants porte une attention particulière au développement des habiletés d'autorégulation de l'enfant. Ces habiletés sont essentielles à sa capacité d'apprendre ainsi que de réfléchir à son apprentissage et de l'évaluer. Les composantes complexes de l'autorégulation jouent un rôle déterminant dans le développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail. À la maternelle et au jardin d'enfants, l'autorégulation est intégrée aux attentes d'apprentissage et est évaluée avec celles-ci.

3 L'ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE

L'évaluation suppose l'analyse et l'interprétation des preuves d'apprentissage de sources variées pour déterminer la progression et l'apprentissage de l'élève par rapport aux attentes du curriculum.

À la maternelle et au jardin d'enfants, les attentes sont reliées aux quatre domaines suivants : appartenance et contribution ; autorégulation et bien-être ; manifestations des apprentissages en littératie et en mathématiques ; et, résolutions de problèmes et innovation. La manifestation de la progression dans l'apprentissage pour l'évaluation provient de la documentation pédagogique recueillie. Il est compris que l'équipe pédagogique utilise des preuves d'apprentissage de sources variées afin d'augmenter la fidélité et la validité de l'évaluation de l'apprentissage.

De la 1^{re} à la 12^e année, toutes les attentes et tous les contenus d'apprentissage doivent être traités dans le programme d'enseignement. Cependant, seules les attentes feront l'objet de l'évaluation de l'apprentissage. Les preuves d'apprentissage recueillies par le personnel enseignant proviennent de trois sources (triangulation) : des observations, des conversations et des productions des élèves afin d'augmenter la fidélité et la validité de l'évaluation de l'apprentissage.

3.1 Réévaluation

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 11 de 26

- [L'élève qui estime qu'il y a eu une erreur dans la correction ou que sa note/cote ne représente pas ses apprentissages, est invité à solliciter durant le semestre \(secondaire\) ou l'année \(élémentaire\) en cours, une révision informelle de la correction d'une évaluation au personnel enseignant. En cas d'absence de résolution, l'élève et ses parents ont la possibilité de demander par écrit une révision formelle à la direction de l'école. Celle-ci pourrait impliquer un autre membre du personnel impartial et qualifié pour lequel la révision du niveau de rendement ou de la note est demandée.](#)

4 GRILLE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Le personnel enseignant s'assurera que l'apprentissage de l'élève est évalué de manière équilibrée par rapport aux quatre compétences et il prendra soin de considérer la satisfaction des attentes par rapport aux compétences appropriées. L'expression « de manière équilibrée » indique que les compétences de la grille sont toutes les quatre importantes et qu'elles devraient faire partie du processus d'évaluation, d'enseignement et d'apprentissage de toutes les matières. Le recours à cette expression indique aussi que l'importance relative des compétences les unes par rapport aux autres peut différer selon la matière ou le cours. L'équilibre visé quant aux quatre compétences pour chaque matière ou chaque cours devrait refléter l'importance qui leur est accordée dans les attentes de la matière ou du cours ainsi que dans les stratégies pédagogiques.

Dans la grille d'évaluation adaptée, une série de critères viennent préciser davantage chaque compétence et définissent les dimensions du rendement de l'élève qui sont évaluées. Les descripteurs permettent à l'enseignante ou l'enseignant de poser un jugement professionnel sur la qualité du rendement de l'élève et de lui donner une rétroaction descriptive.

La grille d'évaluation adaptée :

- vise une approche globale au niveau de la notation (attribution de niveaux de rendement) plutôt qu'analytique (attribution de points) ;
- mène à une collecte de données qui se fait à partir de niveaux de rendement (1 à 4 avec ou sans + ou -) ; le « **R** » peut être utilisé pour indiquer que l'élève n'atteint pas encore le niveau **1** et qu'il devra réaliser des apprentissages supplémentaires pour escompter des succès. Le « **1** » est utilisé lorsque l'enseignante ou l'enseignant ne dispose pas de données suffisantes pour déterminer la cote ou la note.
- mène à une collecte de données qui indique un niveau de rendement global pour le travail en entier ainsi qu'un niveau de rendement pour chacune des compétences visées par l'évaluation.

Il faut souligner que l'attribution du « **R** » ou du « **niveau 1** » sur une évaluation requiert un appui supplémentaire **immédiat** et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage différentes dans le but de donner l'occasion à l'élève d'améliorer son apprentissage.

La grille d'évaluation adaptée doit accompagner les évaluations remises à l'élève afin de lui fournir une rétroaction évaluative qui est détaillée et juste. Il faut souligner que la grille

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 12 de 26

d'évaluation adaptée est un outil de communication du rendement pour l'élève et ses parents¹. Il est donc important que le langage utilisé dans cette grille soit accessible à l'élève. Elle doit être adaptée directement à la tâche d'évaluation en incluant :

- uniquement les compétences visées ;
- les critères d'évaluation précis ;
- les types de descripteurs reliés aux critères d'évaluation (p. ex., exactitude, profondeur, envergure) ;
- une échelle de progression appropriée.

5 Niveaux de rendement

Le rendement est déterminé en fonction des quatre compétences et des niveaux de la grille d'évaluation du rendement. Ces niveaux sont expliqués ci-dessous.

Le niveau_-1, bien qu'il indique une réussite, dénote un rendement très inférieur à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec une efficacité limitée. Un rendement à ce niveau indique que l'élève doit s'améliorer considérablement pour combler des insuffisances spécifiques dans ses apprentissages si elle ou il désire réussir l'année suivante ou le cours suivant.

Le niveau_-2 indique un rendement qui se rapproche de la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec une certaine efficacité. Un rendement à ce niveau indique que l'élève devrait s'efforcer de corriger les insuffisances identifiées dans ses apprentissages afin que sa réussite future soit assurée.

Le niveau_-3 correspond à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec efficacité. Les parents d'un élève se situant au niveau_-3 peuvent considérer que leur enfant sera bien préparé pour l'année d'études suivante ou le cours suivant.

Le niveau_-4 signifie que le rendement de l'élève est supérieur à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec beaucoup d'efficacité. Cependant, un rendement de niveau_-4 ne signifie pas que le rendement de l'élève dépasse les attentes énoncées pour l'année d'études ou le cours.

De la 1^{re} à la 12^e _année, il faut utiliser une approche globale pour faire la notation des travaux de l'élève. La détermination de la note finale du bulletin scolaire doit être fondée sur le jugement professionnel du personnel enseignant et sur l'interprétation des preuves d'apprentissage. La note devrait refléter la tendance générale qui se dégage des niveaux de rendement de l'élève pendant le cours ; cependant, le personnel enseignant portera une attention toute particulière aux preuves d'apprentissage les plus récentes. De la 9^e à la

¹ Dans le présent document, le terme *parents* désigne mère, père, tutrice ou tuteur.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 13 de 26

12^e année, une note finale est inscrite à la fin de chaque cours et le crédit correspondant est accordé si l'élève a obtenu une note de 50 pour 100 ou plus. Pour chaque cours, la note finale sera déterminée comme suit :

- Soixante-dix pour cent (70 %) de la note sera fondée sur les évaluations effectuées durant le cours. Cette proportion de la note devrait refléter la tendance générale qui se dégage des niveaux de rendement de l'élève pendant le cours ; le personnel enseignant accordera cependant une attention toute particulière aux preuves d'apprentissage les plus récentes.
- Trente pour cent de la note (30 %) sera fondée sur l'évaluation finale effectuée vers la fin du cours ou à la fin de celui-ci ; le personnel enseignant peut utiliser une option ou une combinaison des options suivantes pour recueillir les preuves d'apprentissage : un examen, une activité, un projet, une dissertation ou tout autre mode d'évaluation approprié au cours. L'évaluation finale permet à l'élève de démontrer une compréhension exhaustive des attentes du cours.

Un crédit sera accordé et consigné pour chaque cours où l'élève obtient une note finale de 50 % ou plus. Les modalités visant les élèves qui n'ont pas reçu le crédit prévu sont précisées dans le document *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année — Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* (en révision).

6 COMMUNICATION DU RENDEMENT

La communication de l'apprentissage de l'élève aux parents devrait se faire tout au long de l'année. Le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants* et le *Bulletin scolaire* sont des moyens de communication du rendement officiels avec l'élève et les parents. Le langage utilisé dans les commentaires doit éviter le jargon pédagogique afin d'être accessible à cette clientèle.

6.1 À la maternelle et jardin d'enfants, les descriptions précises et les commentaires anecdotiques de l'équipe pédagogique doivent porter sur ce que l'élève a appris, décrire ses points forts, reconnaître sa progression et déterminer les prochaines étapes par rapport aux attentes pour chacun des quatre domaines.

6.2 De la 1^{re} à la 12^e année, le commentaire doit inclure une force et une prochaine étape et être rédigé sur un ton respectueux. L'évaluation de l'apprentissage sur le bulletin porte sur deux aspects distincts, mais reliés, du rendement de l'élève :

- la satisfaction des attentes du curriculum ;
- le développement des compétences, des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

La cote ou la note en pourcentage accordée au bulletin par rapport à la satisfaction des attentes du curriculum doit représenter le niveau de rendement réel par rapport aux attentes et aux compétences du programme-cadre.

7.1 Transfert des niveaux de rendement en cotes ou en pourcentage **RANSFERT DES NIVEAU DE RENDEMENT EN COTES OU EN POURCENTAGE**

7.1 De la 1^{re} à la 6^e année, le transfert des niveaux de rendement en cotes se fait uniquement pour le bulletin à l'aide du tableau de conversion ci-dessous et en tenant compte du niveau de rendement le plus fréquent et le plus récent.

Niveaux de rendement	Cotes	Niveaux de rendement	Cotes
4+	A+	2+	C+
4	A	2	C
4-	A-	2-	C-
3+	B+	1+	D+
3	B	1	D
3-	B-	1-	D-
L'attribution du « R » ou du « niveau 1 » requiert un appui supplémentaire immédiat et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage différentes dans le but de donner l'occasion à l'élève d'améliorer son apprentissage.		R	R

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

7.2 En 7^e et 8^e année, le transfert des niveaux de rendement en pourcentage se fait uniquement pour le bulletin et en tenant compte du niveau de rendement le plus fréquent et le plus récent.

Niveaux de rendement	Pourcentage	Niveaux de rendement	Pourcentage
4+	96 % ou 100 %	2+	68 %
4	90 %	2	65 %
4-	84 %	2-	62 %
3+	78 %	1+	58 %
3	75 %	1	55 %
3-	72 %	1-	52 %
L'attribution du «.R.» ou du «.I.» requiert un appui supplémentaire immédiat et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage différentes dans le but de donner l'occasion à l'élève d'améliorer son apprentissage.		R et I e	R et I

7.3 De la 9^e à la 12^e année, même si la collecte de données des évaluations sommatives doit se faire à partir de niveaux de rendement, le personnel enseignant de ces années d'études fera le transfert en pourcentage pour chacune des évaluations sommatives à l'aide du tableau de conversion ci-dessous.

Niveaux de rendement	Cotes	Niveaux de rendement	Cotes
4+	95 % à 100 %	2+	67 % à 69 %
4	87 % à 94 %	2	63 % à 66 %
4-	80 % à 86 %	2-	60 % à 62 %
3+	77 % à 79 %	1+	57 % à 59 %
3	73 % à 76 %	1	53 % à 56 %
3-	70 % à 72 %	1-	50 % à 52 %
R : 49 % et moins			
<ul style="list-style-type: none"> 40 % : indique que l'élève ne satisfait qu'à certaines attentes du programme-cadre. 30 % : indique que l'élève ne satisfait qu'à peu d'attentes du programme-cadre 0 % : indique que l'élève ne satisfait à aucune attente du programme cadre 			
I — La cote « I » ne doit pas être utilisée en 11 ^e et 12 ^e année.			

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE PORTANT SUR LES PREUVES D'APPRENTISSAGE

Les élèves sont responsables de fournir des preuves d'apprentissage qui témoignent jusqu'à quel point elles ou ils satisfont aux attentes du curriculum en fonction des échéanciers établis.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 16 de 26

Elles ou ils doivent comprendre qu'il y a des conséquences à la tricherie, au plagiat, au manque de respect pour les échéanciers établis et pour les travaux non remis, servant à l'évaluation sommative.

8.1 Travaux remis en retard ou non remis

Le personnel enseignant doit tenir compte des travaux remis en retard et des travaux non remis dans la section des *Habilités d'apprentissage et des habitudes de travail*. Le personnel enseignant a la responsabilité de développer chez l'élève les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail reliées au respect des échéanciers. Dans la mesure du possible, l'évaluation des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail, sauf celles qui sont intégrées aux attentes du curriculum, ne devrait pas influencer sur la détermination de [la coteote](#) ou de la note en pourcentage.

Le but premier de l'évaluation et de la communication du rendement étant l'amélioration de l'apprentissage de l'élève, la direction d'école, en collaboration avec le personnel enseignant et l'élève utiliseront les stratégies suivantes pour déterminer un plan d'action qui favorisera la réussite de l'élève. Bien entendu, la communication avec les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève est un élément important qui favorisera l'actualisation de ce plan d'action.

8.2 Travaux remis en retard

Dans cette optique, la direction d'école et le personnel enseignant doivent utiliser, entre autres, les stratégies suivantes pour un travail remis en retard _:

- fixer un nouvel échéancier raisonnable avec l'élève en tenant compte des particularités de la situation ;
- fournir des explications supplémentaires ;
- morceler le travail ;
- prévoir des rencontres avec l'élève afin de revoir le travail accompli ;
- communiquer avec les parents afin de les informer du travail remis en retard et du nouvel échéancier ainsi que des mécanismes mis en place pour appuyer l'élève ;
- proposer un travail alternatif s'il le juge approprié.

8.3 Travaux non remis

Après avoir appliqué les stratégies présentées dans la section *Travaux remis en retard*, la direction d'école et le personnel enseignant doivent utiliser les stratégies suivantes pour un travail non remis _:

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 17 de 26

☒ leur jugement professionnel afin de déterminer si l'élève a satisfait à l'attente ou aux attentes visées dans d'autres contextes (p. ex., travail en classe, devoirs, évaluations formatives). Dans ce cas, le personnel enseignant accorde un niveau de rendement représentatif des compétences et des habiletés que l'élève a démontrées par rapport à l'attente ou aux attentes visées par le travail. Le personnel enseignant doit aussi tenir compte du travail partiellement complété par l'élève (p. ex., brouillon) pour accorder ce niveau de rendement.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 18 de 26

- ☒ Dans le cas où, selon le jugement professionnel du personnel enseignant, l'élève n'a pas satisfait à l'attente ou aux attentes visées dans d'autres contextes ou à l'aide du travail partiellement complété, le commentaire de bulletin doit indiquer «-La note ou la cote accordée tient compte d'un travail non remis ou de travaux non remis.-».

En 7^e et 8^e année, il faut donner l'occasion à l'élève de remettre tout travail sommatif jusqu'à une semaine avant la fin du cours. Entre la 9^e et la 12^e année, il faut donner l'occasion à l'élève de remettre tout travail sommatif au dernier cours, c'est-à-dire avant la période d'examen. Il faut noter, toutefois, qu'en 12^e année, ce délai sera ajusté en fonction des exigences et des échéanciers des institutions postsecondaires.

8.4 Plagiat et tricherie

Le plagiat consiste à s'approprier des mots ou des idées d'un autre auteur sans en reconnaître la source ; la tricherie consiste à s'approprier du travail fait par une autre personne (p. ex., un autre élève, un parent) [ou par l'intelligence artificielle](#). Le personnel enseignant doit prendre les mesures nécessaires pour enrayer le plagiat et la tricherie chez l'élève. Pour ce faire, il revient au personnel enseignant de mettre en place des moyens pour prévenir et détecter le plagiat et la tricherie ainsi que des conséquences appropriées pour l'enrayer.

8.4 1 Prévention

Afin de prévenir le plagiat, il faut enseigner de façon explicite, et ce, à toutes les années d'études, les stratégies pour l'éviter (p. ex., citations, paraphrase, résumé, reformulation, [références](#)). Il faut :

- [enseigner explicitement l'utilisation éthique des sources d'information, dont l'intelligence artificielle;](#)
- amener l'élève à comprendre ce que sont le plagiat et la tricherie ainsi que la gravité de ces gestes ;
- faire en sorte que la majeure partie des travaux soit faite en classe de façon à mieux suivre l'élève dans les étapes de la tâche assignée ;
- expliciter, dans un langage que l'élève comprend, les conséquences du plagiat et de la tricherie.

Détection

8.4 2 Détection

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 19 de 26

Il est important de [faire une enquête avant de](#) pouvoir confirmer qu'un élève a plagié [un travail en trouvant la source](#) ou [prouver qu'il a triché](#) [afin d'évaluer la situation](#) en s'appuyant sur des faits. [Il est possible pour le personnel enseignant ou la direction d'école de questionner l'élève sur son travail afin d'en vérifier sa compréhension globale ou, par exemple, expliquer des différences de style d'écriture, de qualité d'orthographe, grammairre et syntaxe, etc.](#) [L'élève a la responsabilité de pouvoir identifier les sources d'information utilisées et faire les liens avec son travail.](#)

8.4.3 Conséquences

Peu importe l'année d'études, tout incident de plagiat ou de tricherie doit être communiqué à l'élève, aux parents et à la direction de l'école. De plus, il est important de tenir compte du plagiat et de la tricherie dans la section des *Habilités d'apprentissage et des habitudes de travail*. Le personnel enseignant doit aussi s'assurer que l'élève comprenne bien la portée de son geste avant d'imposer une conséquence.

Aux cycles intermédiaire et supérieur, selon le contexte et les circonstances particulières de l'élève, le personnel enseignant devra [impliquer-engager](#) la direction d'école pour prendre la décision quant à la conséquence. [Les parents et l'élève doivent toujours être tenus informés.](#) Cette conséquence doit tenir compte du niveau de maturité et des circonstances particulières de l'élève. [Par exemple, lors d'une première infraction et suite à une réflexion sur l'utilisation éthique des sources d'information, l'élève pourrait devoir refaire la même tâche d'évaluation ou une tâche différente, sans plagier ou tricher.](#) [Lors d'une deuxième infraction de plagiat ou de tricherie, une note de 0% pourrait lui être attribuée pour cette évaluation.](#)

Enfin, il doit y avoir une bonne communication entre la direction d'école et le personnel enseignant afin que la prévention, la détection et l'application des conséquences se fassent de façon uniforme.

Dans un contexte de cheminement professionnel, autant pour les enseignantes et les enseignants que pour les élèves, la direction d'école, en collaboration avec le personnel enseignant, doit compléter l'annexe [1 — Stratégies de l'école visant la responsabilisation des élèves dans la démonstration des preuves d'apprentissage](#), et en faire parvenir une copie à la surintendance de l'éducation responsable de la supervision de l'école avant le 30 septembre.

9 LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS : MODIFICATIONS, ADAPTATIONS ET PROGRAMMES COMPOSÉS D'ATTENTES DIFFÉRENTES

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 20 de 26

La *Loi sur l'éducation* précise que l'évaluation, pour les élèves ayant des besoins particuliers, doit être une composante importante de leur programme. La définition de « programme d'enseignement à l'enfance en difficulté » se lit ainsi : « Programme d'enseignement fondé sur les résultats d'une évaluation continue et modifiée par ceux-ci en ce qui concerne un élève en difficulté ayant des besoins spécialisés, y compris un projet qui renferme des objectifs particuliers et un plan des services éducatifs qui satisfont aux besoins de l'élève. » (Extrait de la *Loi sur l'éducation*, paragraphe 1 (1)).

Le plan d'enseignement individualisé (PEI) décrit le programme d'enseignement et/ou les services à l'enfance en difficulté d'éducation spécialisée requis par l'élève. Le PEI précise si l'élève nécessite :

- seulement des adaptations ; ou
- des attentes modifiées avec la possibilité d'adaptations ; ou
- des attentes différentes dans des domaines d'étude n'existant pas dans le curriculum.

Si les attentes et les contenus d'apprentissage établis pour l'élève sont modifiés ou différents de ceux du programme ordinaire de l'année d'études ou du cours, le personnel enseignant fondera l'évaluation de son rendement sur les attentes énoncées dans le programme d'enseignement individualisé (PEI).

Lorsque le PEI d'un élève requiert seulement la prestation d'adaptations particulières dans une matière, un domaine ou un cours, le personnel enseignant fondera son évaluation sur les attentes de l'année d'études ou du cours. (Veuillez noter que les adaptations en matière d'évaluation aux fins des évaluations provinciales à grande échelle sont indiquées dans le PEI. Ces adaptations doivent être conformes aux adaptations qui sont utilisées dans les pratiques d'évaluation en salle de classe et autorisées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation [OQRE].).

Adaptations**9.1 Adaptations**

Les élèves ayant des besoins particuliers spécialisés peuvent requérir des adaptations pour participer au programme d'études et pour démontrer leur rendement par rapport aux attentes. Le terme *adaptations* désigne les stratégies pédagogiques et les stratégies d'évaluation, les ressources humaines et/ou l'équipement personnalisé dont l'élève a besoin pour apprendre et démontrer son apprentissage.

Les attentes pour l'année d'études ou le cours du curriculum de l'Ontario ne sont nullement modifiés par l'utilisation d'adaptations. Lorsque des adaptations sont nécessaires pour évaluer l'apprentissage de l'élève de la 1^{re} à la 12^e année, elles sont indiquées dans le PEI de l'élève.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 21 de 26

À la maternelle et jardin d'enfants, si le PEI exige seulement des adaptations, l'équipe pédagogique ne doit pas cocher la case « PEI ».

9.2 Attentes modifiées

9.2.1 À la maternelle et au jardin d'enfants, si les attentes dans le PEI se fondent sur les attentes du programme, mais qu'elles varient de celles du programme habituel, l'équipe pédagogique doit cocher la case « PEI » associée au domaine et insérer la mention suivante : « Les attentes du programme ont été modifiées en fonction des besoins de l'enfant. »

~~À la maternelle et au jardin d'enfants, si les attentes dans le PEI se fondent sur les attentes du programme, mais qu'elles varient de celles du programme habituel, l'équipe pédagogique doit cocher la case « PEI » associée au domaine et insérer la mention suivante : « Les attentes du programme ont été modifiées en fonction des besoins de l'enfant. »~~

9.2.2 Au palier élémentaire, si les attentes dans son PEI sont fondées sur le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année, mais qu'elles ne correspondent pas exactement aux attentes prescrites pour l'année d'études, le personnel enseignant cochera la case PEI appropriée sur le bulletin de progrès scolaire et sur le bulletin scolaire. De plus, le personnel enseignant doit inscrire, dans la section l'énoncé suivant :

~~« Cette (cote ou note en pourcentage) est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI, qui ne correspondent pas exactement aux attentes de l'année, soit une augmentation, soit une diminution du nombre et/ou complexité des attentes. »~~

9.2.3 Au palier secondaire, pour les élèves qui ont un PEI, le personnel enseignant cochera la case PEI appropriée pour tous les cours visés par le programme. Si quelques attentes ou contenus d'apprentissage d'un cours ont été modifiés par rapport à ceux du curriculum et que l'élève étudie en vue d'obtenir le crédit pour le cours, il suffira de cocher la case PEI. Si les attentes et les contenus d'apprentissage ont été modifiés au point où la direction de l'école juge qu'un crédit ne pourra pas être accordé, on doit inscrire, dans la section « Commentaires », en plus des observations sur le rendement de l'élève, l'énoncé suivant : « Cette note en pourcentage est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI, qui modifient considérablement les attentes du cours. »

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 22 de 26

~~Au palier secondaire, pour les élèves qui ont un PEI, le personnel enseignant cochera la case PEI appropriée pour tous les cours visés par le programme. Si quelques attentes ou contenus d'apprentissage d'un cours ont été modifiés par rapport à ceux du curriculum et que l'élève étudie en vue d'obtenir le crédit pour le cours, il suffira de cocher la case PEI. Si les attentes et les contenus d'apprentissage ont été modifiés au point où la direction de l'école juge qu'un crédit ne pourra pas être accordé, on doit inscrire, dans la section « Commentaires », en plus des observations sur le rendement de l'élève, l'énoncé suivant : « Cette note en pourcentage est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI, qui modifient considérablement les attentes du cours. »~~

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 23 de 26

Attentes différentes**9.3 Attentes différentes**

Des attentes différentes sont élaborées pour aider les élèves à acquérir des connaissances et des habiletés qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario. Comme elles ne font pas partie d'une matière ou d'un cours prescrit dans les programmes-cadres provinciaux, les attentes différentes sont présentées dans des programmes comportant des attentes différentes ou dans des cours comportant des attentes différentes (cours du palier secondaire). Parmi les programmes comportant des attentes différentes, on compte les domaines suivants : rééducation de la parole, habiletés sociales, formation en orientation et en mobilité, soins personnels. Les programmes comportant des attentes différentes sont offerts tant au palier élémentaire qu'au palier secondaire.

Pour certains élèves, ces programmes s'ajoutent aux attentes modifiées ou aux attentes prescrites pour l'année d'études ou le cours, qui sont énoncées dans le curriculum de l'Ontario. Dans certains cas, tout le programme de l'élève sera composé d'attentes différentes. Ces attentes sont mesurables et doivent préciser les connaissances ou les habiletés que l'élève pourra démontrer de façon autonome, si elle ou il reçoit les adaptations appropriées.

La planification de l'évaluation devrait être intégrée à l'élaboration de chacune des attentes différentes. On devrait utiliser une gamme diversifiée de méthodes pour évaluer l'apprentissage de l'élève et son rendement par rapport aux attentes énoncées dans le PEI.

Il est déconseillé d'attribuer un niveau de rendement ou une note en pourcentage sur le bulletin scolaire pour illustrer le niveau de satisfaction des attentes différentes de l'élève. Des comptes rendus anecdotiques peuvent être transmis aux parents dans le bulletin de progrès scolaire (élémentaire), les bulletins scolaires (élémentaire et secondaire) ou en utilisant un format différent (p. ex., section de l'évaluation du PEI) afin de les informer des progrès accomplis par leur enfant. Quand un format différent est utilisé, on devrait remettre ces comptes rendus en même temps que le bulletin de progrès scolaire et le bulletin scolaire des paliers élémentaire et secondaire, c'est-à-dire aux mêmes étapes de la communication du rendement.

Cependant, dans certains cas, au palier élémentaire et secondaire, une cote ou une note en pourcentage pourrait être inscrite dans une matière ou un domaine tant qu'elle s'appuie sur des instruments de mesure précis (p. ex. : grille adaptée, dossier anecdotique) qui permettent de recueillir des données pertinentes quant au jugement à poser et à la décision à prendre sur le rendement de l'élève. Le personnel enseignant cochera alors la case PEI appropriée en fonction de la matière ou du domaine d'étude. De plus, le personnel enseignant doit inscrire l'énoncé suivant : « *Cette (cote ou note en pourcentage) est fondée sur des attentes différentes qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario.* »

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 24 de 26

À la maternelle et au jardin d'enfants, lorsque les attentes d'apprentissage dans le PEI d'un enfant sont différentes du programme, l'équipe pédagogique doit cocher la case « PEI » associée au domaine et insérer la mention suivante : « *Les principaux apprentissages, la progression des apprentissages et les prochaines étapes de l'apprentissage se fondent sur des attentes différentes établies dans le PEI.* »

9.4 Appui en français, l'actualisation linguistique en français (ALF) et le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)

Tout le personnel doit porter une attention particulière à l'élève qui nécessite un appui en français et bénéficie du programme ou d'un cours ALF ou du PANA. Dans toutes les matières et selon les besoins de l'élève, le personnel enseignant doit choisir des approches, des stratégies d'enseignement et des activités d'apprentissage ou d'évaluation en consultation avec l'enseignante ou l'enseignant de l'un ou de l'autre de ces programmes.

9.4.1 À la maternelle et au jardin d'enfants, lorsque l'enfant nécessite un appui en français, l'équipe pédagogique doit cocher la case « Appui en français » sur le Relevé des apprentissages.

9.4.2 De la 1^{re} à la 8^e année, le personnel enseignant cochera la case ALF sur le bulletin de progrès scolaire ainsi que sur le bulletin scolaire, sous la rubrique Français si une ou un élève suit le programme-cadre d'ALF. On fondera l'évaluation sur les attentes du programme-cadre d'ALF et on inscrira, l'énoncé suivant : « *Les attentes et les contenus d'apprentissage qui composent le programme de français de l'élève sont tirés du programme-cadre d'actualisation linguistique en français.* »

Si une ou un élève en apprentissage de la langue française démontre des compétences suffisantes pour lui permettre de suivre le programme de français pour l'année d'études en cours, le personnel enseignant ne cochera pas la case ALF.

9.4.3 Au secondaire, si l'élève est inscrit à un cours d'ALF, il suffira d'inscrire le titre du cours et son code sur le bulletin scolaire et de préciser la note octroyée à l'élève dans ce cours d'ALF.

ANNEXE

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

- [Annexe 1 Stratégies de l'école visant la responsabilisation des élèves dans la démonstration des preuves d'apprentissage](#)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 26 de 26

ANNEXE_-1**Stratégies de l'école visant la responsabilisation des élèves
dans la démonstration des preuves d'apprentissage**

Nom de l'école : _____

Direction : _____ -Date : _____

Travaux remis en retard ou non remis_-:

Stratégies d'appui
Conséquences progressives

Plagiat et tricherie_-:

Stratégies de prévention
Conséquences progressives

Le 1^{er} mars 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Politique n° - 5,205 – *Santé et sécurité au travail*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à annuellement, la Politique n° - 5,205 - *Santé et sécurité au travail* a été révisée et l'ébauche a été soumise au comité de secteurs.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'annexe A la version définitive de la Politique n° - 5,205 - *Santé et sécurité au travail* recommandée par le Comité des Secteurs le 15 février 2024.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 1^{er} mars 2024 portant sur la Politique n° - 5,205 - *Santé et sécurité au travail* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique n° - 5,205 - *Santé et sécurité au travail* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

La surintendante exécutive des services corporatifs,
Tricia Verreault

Présenté par :

La direction de l'éducation et secrétaire par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (1)

RESSOURCES HUMAINES – MILIEU DU TRAVAIL**SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL****Approuvée le 12 septembre 1998****Révisée le 1^{er} mars 2024****Prochaine révision en 2024-2025**

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) s'engage à fournir et à maintenir les lieux de travail sains et sécuritaires pour les membres de son personnel, ses élèves et ses visiteurs en vue de minimiser les risques d'accident ou de maladie qui pourraient y survenir ou en découler.

Pour ce faire, le Conseil et le personnel doivent travailler ensemble pour atteindre l'objectif, qui consiste à réduire les risques d'accident ou de maladie.

Le Conseil et les membres de son personnel se conforment aux exigences des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables ainsi qu'aux exigences prescrites dans la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail* et la *Loi sur la protection de l'environnement*.

RESPONSABILITÉS

Le Conseil est responsable de définir et de mettre en œuvre des programmes conçus pour protéger l'environnement et la santé et la sécurité des membres de son personnel, de ses élèves et de ses visiteurs.

1. Membres du personnel

Chaque membre du personnel doit recevoir la formation adéquate attenante à ses tâches afin d'assurer la santé et la sécurité.

Chaque membre du personnel a le devoir d'exécuter son travail conformément aux règlements fixés par la loi et par les pratiques sécuritaires de travail et de rapporter à sa superviseuse ou à son superviseur toute condition créant un risque pour la santé et la sécurité.

L'engagement de tous les membres du personnel du Conseil envers la santé et la sécurité de leur environnement et de leurs lieux de travail est une partie intégrante des activités du Conseil, l'objectif final étant de réduire les risques d'accident ou de maladie.

2. Personnel de supervision

Chaque membre du personnel de supervision est responsable de la santé et de la sécurité des personnes placées sous son autorité. Chaque membre du personnel de supervision doit s'assurer que les personnes placées sous son autorité comprennent et respectent les règlements prescrits sur la sécurité et les pratiques de travail sécuritaires. Chaque membre du personnel de supervision doit mener une enquête sur tous les risques ou périls dont elle ou il prend connaissance et doit apporter les correctifs requis.

RESSOURCES HUMAINES – MILIEU DU TRAVAIL**SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Page 2 de 2

3. Entrepreneurs

Les entrepreneurs généraux, sous-traitants et fournisseurs exécutant des travaux pour le Conseil, acceptent, conformément aux conditions stipulées dans leur contrat, de respecter les lois et règlements régissant la santé et la sécurité de l'environnement et des lieux de travail ainsi que les politiques et les directives administratives du Conseil à cet effet.

4. Comité mixte central de santé et de sécurité au travail (CMCSST)

Le Conseil appuie et s'engage à faciliter le travail du Comité mixte central de santé et de sécurité au travail (CMCSST) et encourage tout le personnel à faire de même.

5. Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP)

Le Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification est responsable de l'administration des programmes de santé et de sécurité et des procédures mises en place pour mettre en œuvre cette politique.

6. Secteur des ressources humaines

Le Secteur des ressources humaines est responsable de la gestion des dossiers d'accidents au travail et des programmes de retour sécuritaire au travail des membres du personnel.

La politique sur la santé et la sécurité au travail sera revue annuellement par le Conseil.

POLITIQUES CONNEXES

- Politique 3,204 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*
- Politique 5,203 *Harcèlement et discrimination en milieu de travail*
- Politique 5,207 *Violence au travail*.

RÉFÉRENCE

- *Loi sur la santé et la sécurité au travail.*

2021-2025

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025

Ce nouveau plan stratégique, réalisé en concertation avec l'ensemble de notre communauté scolaire, a pour ambition d'inspirer une jeunesse francophone fière et prête à contribuer au monde dans lequel elle évolue.

MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont citoyennes et citoyens du monde.

VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

VALEURS

Collaboration, cohérence, communication, respect des différences, leadership



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

1

Des élèves épanouis et engagés

STRATÉGIE 1

Déployer des outils et des approches qui favorisent le plein épanouissement des élèves.

STRATÉGIE 2

Former des citoyennes et des citoyens du monde responsables et respectueux de la diversité.

STRATÉGIE 3

Rendre l'offre scolaire et parascolaire francophone plus diversifiée et accessible.



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

2

Une organisation à l'écoute, performante et innovante

STRATÉGIE 4

Préconiser une planification concertée axée sur l'efficacité et l'écoresponsabilité

STRATÉGIE 5

Accroître la capacité de recruter et de retenir un personnel épanoui, qualifié et compétent.

STRATÉGIE 6

Offrir des environnements modernes propices à l'apprentissage et à l'innovation pédagogique.

STRATÉGIE 7

Appuyer le personnel des écoles avec des services adaptés aux besoins locaux.



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

3

**Un carrefour francophone accueillant
et ouvert sur ses communautés**

STRATÉGIE 8

Encourager l'engagement et la participation des familles.

STRATÉGIE 9

Tisser des liens de collaboration qui soutiennent la vitalité et la visibilité de la communauté francophone.

STRATÉGIE 10

Cultiver l'équité et l'inclusion, et valoriser la diversité.



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

4

**Une organisation à l'écoute,
performante et innovante**

STRATÉGIE 11

S'acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de nos communautés et de nos partenaires avec rigueur et diligence.

STRATÉGIE 12

Veiller à la transparence, à l'équité, à l'efficacité et à la redevabilité dans le déploiement des ressources humaines, matérielles et financières.

STRATÉGIE 13

Promouvoir un climat positif qui soutient le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.

PROMESSE

À la fin de sa 12^e année, l'élève Viamonde :

1. Sait communiquer
2. Fait preuve d'un esprit critique, créatif et innovateur
3. Vit en équilibre émotionnel
4. Agit de façon proactive
5. Contribue au monde numérique avec intelligence
6. Collabore et exerce du leadership
7. Intervient avec éthique, engagement et écoresponsabilité





Geneviève Oger



Éric Lapointe



Benoit Fortin



Stefania Sigurdson Forbes



Kristine Dandavino



Anna-Karyna Ruszkowski



Marcel Tikeng Jounda



Yvon Rochefort



Emmanuelle Richez



Pierre Gregory



David O'Hara



David Paradis



Razan Mayeda



Marie-Lys Wabgou